INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

N° 223 Juin 2021 - 150 DA

www.actuel-dz.com

L 21223 - 06 - A - 150 DA - DZ

L'APRÈS-LÉGISLATIVES :

UN NOUVEAU GOUVERNEMENT POUR LA RELANCE !

ⵙⵏⴰⵎⵓⵜ ⴰⵎⵣⵏⴰⵍ-ⵏⵍⵙⵏ ⴷ ⵜⵣⵍⵙⵏ ⵙⵎⵓⵣⵔ

Gérez votre compte Mobilis en un clic

Activez vos Plans et Pass préférés

Rechargez votre compte

Transférez du crédit à vos proches

Accédez facilement aux informations de votre ligne

Service gratuit accessible via www.meetmob.mobilis.dz ou via site www.mobilis.dz

MeetMob

www.meetmob.mobilis.dz

mobilis

www.mobilis.dz

CASH
ASSURANCES

NOS
PERFORMANCES
REJOIGNENT
VOS **EXIGENCES**

Augmentation du capital social de 7,8 à 10 milliards DA

Chiffre d'affaires record, une hausse de 10,2 %

Résultat net de 671 millions DA

www.cash-assurances.dz

L'ACTUEL 223 / Juin 2021 - Anep n° 2116101542

Édito

Seul un gouvernement à poigne...

Que doit-on s'attendre de la 9e législature en matière de changement dans le quotidien des Algériens ? Une question qui ne peut que tarauder l'esprit des citoyens lambda, du moment qu'un nouveau gouvernement issu des récentes législatives aura fort à faire face aux innombrables défis auxquels il sera assurément confronté.

Faut-il s'attendre à du nouveau dans la gestion des affaires du pays dans le sens du vrai changement dans la vie du citoyen ? Certes, tout le monde admet que ce n'est point une mince affaire, tellement il y a du pain sur la planche qui attend nos futurs ministres. Seulement, il faut toujours garder à l'esprit que les Algériens nourrissent de grands espoirs dans l'édification d'une Algérie nouvelle, comme promis à maintes reprises par le président de la République.

Pour ce faire, selon la vox populi, il faut compter sur un gouvernement à poigne, en mesure de provoquer une révolution dans la gestion des problèmes de la population non pas par des discours creux parsemés de formules aguichantes, mais plutôt, par des solutions et des actions palpables sur le terrain qui puissent mettre les habitants de notre cher pays en confinace.

Cela étant dit, le prochain gouvernement qui sera investi du pouvoir exécutif devra, en toute logique, être à la hauteur des aspirations légitimes des citoyens auxquelles ils aspirent depuis de longues années. Enfin, pour notre part, c'est tout le mal que l'on souhaite aux membres du prochain gouvernement■

R. K.

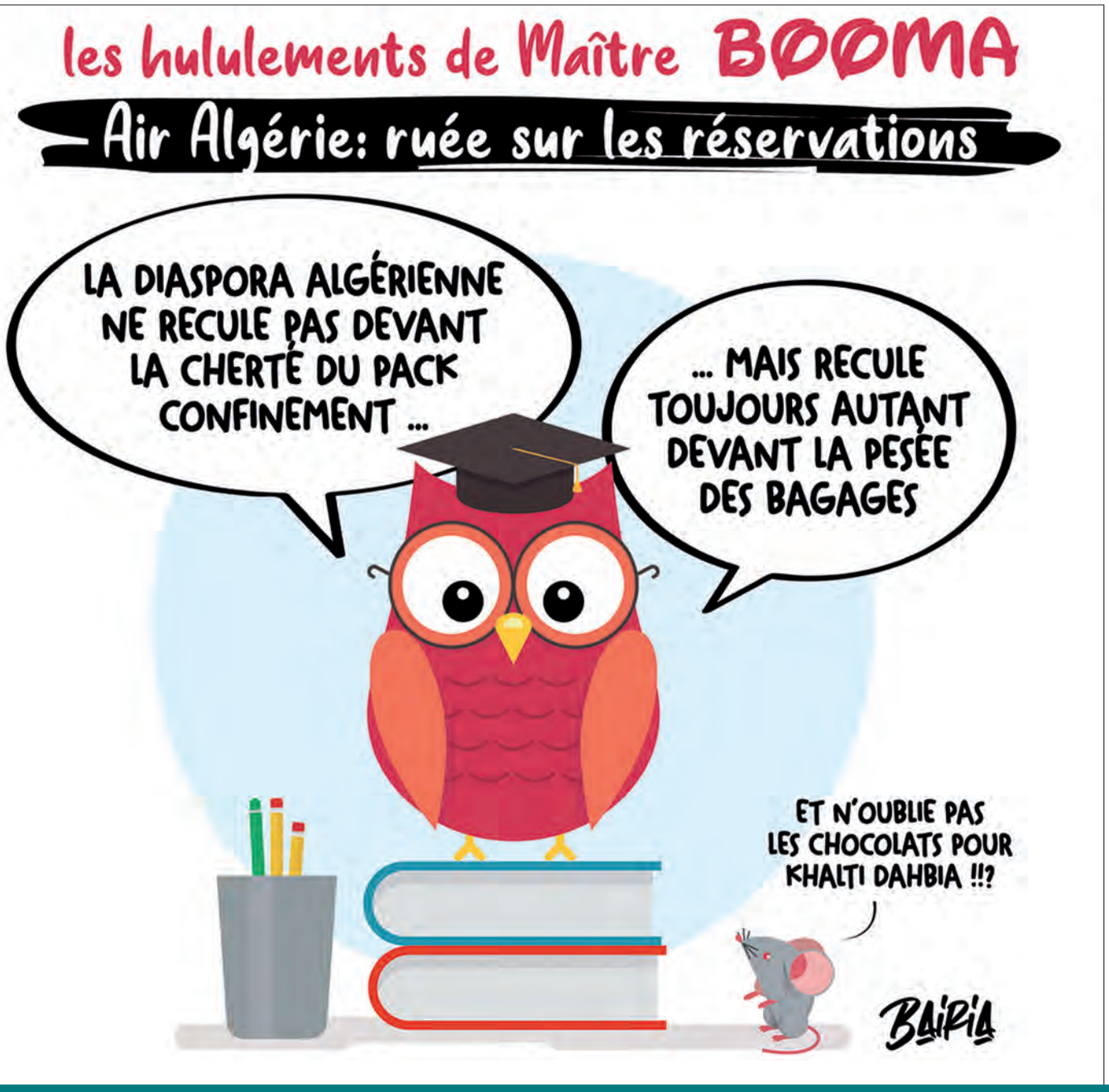

SOMMAIRE n° 223 - Juin 2021

EDITO

Seul un gouvernement à poigne...

Faut-il s'attendre à du nouveau dans la gestion des affaires du pays dans le sens du vrai changement dans la vie du citoyen ? Certes, tout le monde admet que ce n'est point une mince affaire, tellement il y a du pain sur la planche qui attend nos futurs ministres■

8 Après les législatives
Un nouveau gouvernement de croissance !

10 Réouverture partielle des frontières
Une bouffée d'oxygène pour l'économie

12 Comment relancer la production nationale ?
Des chiffres et des promesses du gouvernement

14 L'écosystème entrepreneurial en Algérie
De quoi parle-t-on ?

18 Entrepreneuriat en Algérie
L'exception mozabite !

20 Avec la Société Nationale de Leasing (SNL), n'ayez plus peur du leasing !
Le leasing, un mode de financement incontournable pour les PME/PMI

22 Interview de Mohammed Oubacha :
« La SNL a fidélisé des clients depuis le jour de sa création »

24 Suspension de l'importation des articles produits en Algérie
Amorçage par la céramique

26 Entretien avec Khaled Bouchelaghem :
« Il ne peut pas y avoir de commerce international sans une diplomatie forte »

28 Exportations hors hydrocarbures
Sortir des sentiers battus

30 La contrefaçon en Algérie
Un réel danger pour l'économie nationale

32 Loi de finances complémentaire 2021
Risque de détérioration des équilibres macroéconomiques

34 Ouverture des lignes aériennes et des frontières
Quel impact sur le taux de change ?

36 Normes internationales de comptabilité publique
Prochaine application en Algérie

38 Libre-échange en Afrique
Transformer le mythe en réalité

40 Interview de Mme Fatma Ben Rejeb :
« Je plaide pour une agriculture africaine vibrante, prospère et durable »

44 Pari réussi dans la production de l'huile alimentaire
Une matière première bien de chez nous

46 Augmentation exponentielle des forages d'eau
L'or bleu en danger

48 Energies renouvelables
Une bataille de titans

50 L'orpaillage clandestin
Un phénomène qui bat son plein

52 Crise dans le secteur du BTPH
Les professionnels aspirent à des jours meilleurs

54 Redressement du tourisme mondial
Une équation truffée de variables

56 Salon Impex 2021
L'Algérie n'a d'autre choix que de s'imposer économiquement en Afrique

58 Portrait : Laura Kediha
Une ambition au-delà de la simple organisation de voyages

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.actuel-dz.com
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
FAYÇAL ABDELAZIZ
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
ABDELLAH BOURIM
HAMID MERZOUK

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
RABAH ABDESSELAM
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Juin 2021

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Vu ailleurs... en images

Hong Kong : Saisie record sur un bateau à destination de la Chine

Des montres, des sacs à main, des cosmétiques ou encore des cigares... Les Douanes hongkongaises ont réalisé, ce mois de juin, la plus grosse saisie à bord d'un bateau de contrebandiers en direction de la Chine. Une cargaison estimée à 120 millions de dollars hongkongais (13 millions d'euros)

Portugal : Réalisation d'un pont suspendu géant qui va vous donner le vertige

Construire sur des bases solides, c'est bien. Mais cela n'empêche pas de procurer quelques frissons aux usagers qui pourront observer le vide à travers les grilles métalliques de cet immense pont. Le Portugal a défié les voyageurs intrépides en inaugurant une passerelle perchée à 175 mètres de hauteur. La construction revendique le titre du plus long pont pédestre suspendu au monde

Etats-Unis : Un aéroport transforme la nourriture des passagers en engrais

Après avoir découvert qu'environ un quart des déchets générés dans les terminaux sont de la nourriture, les travailleurs des restaurants d'un aéroport étasunien DFW ont été formés au compostage, afin de transformer les restes d'aliments et épluchures en engrais

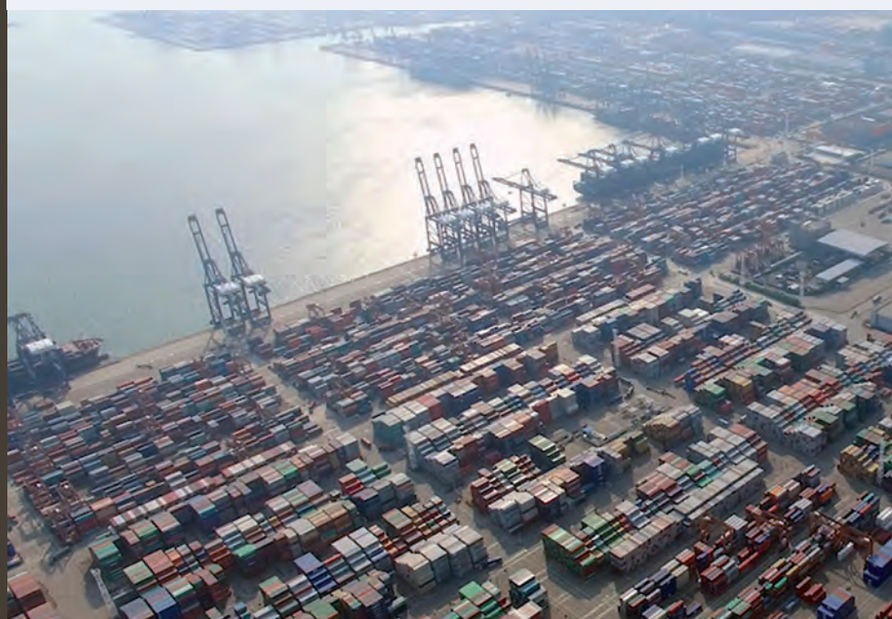

Algérie : Distribution de paniers en osier aux villageois pour lutter contre les sachets en plastique

Pour mettre fin aux sachets en plastique, le village Aït Aziz, relevant de la commune d'Illoula Oumalou, a procédé à la distribution de paniers en osier aux villageois. Cette opération est en application du programme de lutte contre l'utilisation des sachets en plastique dans l'emballage des produits alimentaires. Une initiative à encourager et à généraliser.

France : 1,9 milliard d'euros des taxes et impôts en 10 ans pour le PSG

Le PSG est le septième club du continent dégageant le plus de revenus en 2021 et la septième « marque de football la plus valorisée au monde en 2020 ». Le PSG a versé depuis dix ans 1,9 milliard d'euros de contributions sociales et fiscales. Même Google ou Amazon ne paient pas autant !

France : Un hôtel de luxe pour chats à 80.000 € en Indre-et-Loire

Un hôtel pour chats a ouvert ses portes à Tours. Le Matourangeau propose 24 chambres aux félins, que les propriétaires peuvent laisser le temps d'un week-end ou lors de leurs vacances. Les tarifs de pension débutent à partir de 21 euros la journée, avec des prix dégressifs en fonction de la durée du séjour.

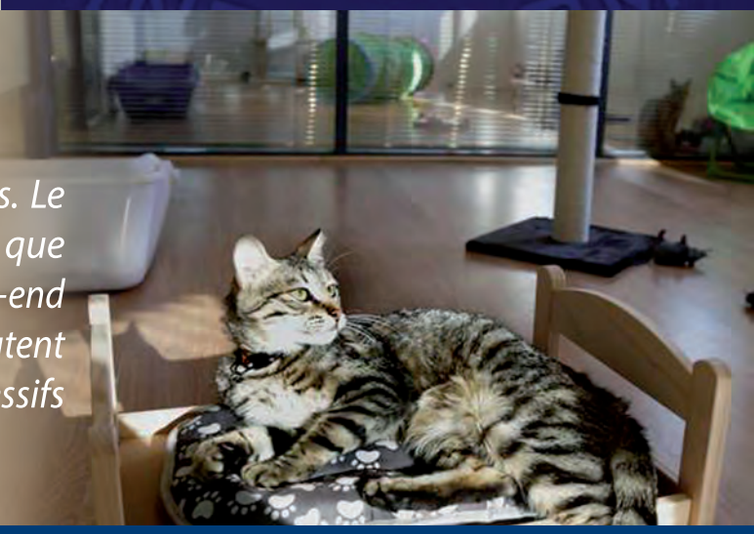

Chine : La congestion du port de Yantian, pire que l'incident du Canal de Suez

La perturbation des conteneurs dans le port de Yantian, causée par l'épidémie de Covid-19, a bloqué environ 357.000 EVP en 14 jours, tandis que le blocage du Canal de Suez a eu un impact sur un débit quotidien de 55.000 EVP pendant six jours, ce qui se traduit par un total de 330.000 EVP.

Après les législatives

Un nouveau gouvernement de croissance !

Compliqué. Faute d'un projet politique commun et de vision stratégique pour rehausser la barre, les nouveaux élus à l'Assemblée seront-ils capables de peser sur la configuration de la nouvelle composition du nouveau gouvernement promis par Abdelmadjid Tebboune conformément à la Constitution ?

La composition du *« nouveau gouvernement »* issu des législatives du 12 juin dernier reste l'inconnue de l'équation politique en Algérie. Si la Constitution stipule clairement que la composition du gouvernement dépend de la configuration de la majorité parlementaire, les résultats obtenus lors du scrutin risquent de compliquer sa formation.

Places aux alliances de *« sang et d'intérêt »* !

En l'absence de majorité absolue, les partis politiques et les indépendants sont, donc, dans l'obligation de former des alliances de *« sang »* pour les uns et d'*« intérêts »* pour les autres afin de peser sur l'échiquier politique. Pour l'instant, les indépendants qui ont été majoritaires dans les listes de candidatures peuvent devenir la première force politique à l'Assemblée nationale, mais sans effet, en raison de leurs divergences idéologiques et politiques.

Faute d'un projet politique commun et de vision stratégique pour rehausser la barre, les nouveaux élus à l'Assemblée seront-ils capables de peser sur la configuration de la nouvelle composition du nouveau gouvernement promis par Abdelmadjid Tebboune conformément à la Constitution ? En effet, dans le cas actuel, le gouvernement Djerad n'est pas sérieusement menacé dans sa survie, mais reste dépendant de la capacité des indépendants à se mobiliser. Après une carrière dans des partis de l'Alliance présidentielle sous Bouteflika, des anciens cadres du FLN, RND et TAJ ont préféré entrer à la bataille des législatives en solo, sous la couverture de *« candidats indépendants »*, ce qui laisse dire que leur retour au *« bercail »* n'est pas à écarter, comme cela s'est fait durant les précédentes échéances électorales. Il est également question d'une possibilité *« d'alliance idéologique »* dans les milieux islamistes, dont une éventuelle coalition perturbera les cartes du gouvernement Djerad qui espère le maintien. Car dans le cas d'une alliance islamiste forte à l'Assemblée, ces derniers auront la possibilité d'imposer un nouveau *« plan d'action »*, notamment dans son volet économique.

Les anciens nouveaux défis !

Le nouveau gouvernement, en dehors de sa composition, est dans l'obligation de répondre aux aspirations des citoyens en matière de développement. Face à cette obligation, le nouveau staff gouvernemental n'a aucune autre alternative que celle de retrousser les manches pour traduire les promesses électorales en réalité. La mission ne sera pas si aisée et un éventuel dérapage sera crucial pour sa pérennité. La rentrée sociale de septembre prochain sera un rendez-vous crucial pour lui. Car il s'agit d'un premier test politique et économique pour ses membres.

Outre la rentrée sociale de septembre qui s'annonce très chaude en raison de l'amoncellement de crises, le nouveau gouvernement est appelé à répondre aux aspirations des populations des wilayas nouvellement créées et la prise en charge des dossiers brûlants comme ceux de l'emploi et de la santé dans les wilayas concernées, la gestion des zones d'ombre et le plus important encore est celui de repenser la politique économique du pays dont la situation frôle le chaos.

Enfin, peu importe l'orientation politique et idéologique du nouveau staff gouvernemental, les Algériens savent très bien que ce n'est pas par une simple reconfiguration de l'équipe du gouvernement que la situation va s'améliorer. D'ailleurs, ces élections n'ont pas suscité l'engouement attendu chez les citoyens, comme le reflète si bien le taux de participation qui ne dépasse pas les 30%. De ce fait, en dehors de ces politiques de replâtrage, il est nécessaire de changer de vision et de stratégie pour former un gouvernement de *« compétences nationales »* qui aura pour mission de réduire le fossé qui sépare le peuple et le politique. Une première étape pour réussir toute réforme sérieuse et entamer l'édifice du pays■

Abdellah B.

Réouverture partielle des frontières

Une bouffée d'oxygène pour l'économie

Reprise. Le premier bénéficiaire de cette réouverture est sans conteste le transport aérien qui a tant souffert durant cette phase pandémique. La compagnie nationale Air Algérie pourra ainsi amortir un tant soit peu les pertes subies durant plus d'une année d'inactivité, avec à la clé, une flotte d'avions cloués au sol.

Par Salim B.

Un peu plus d'une année après la fermeture des frontières en raison de la pandémie de coronavirus, l'Algérie rouvre partiellement ses frontières. Une décision motivée principalement par la nécessité de permettre à la communauté établie à l'étranger de rentrer au pays. Il est vrai qu'après une longue absence, les émigrés ont hâte de fouler le sol algérien. Certains le feront pour des raisons familiales, d'autres à des fins professionnelles. La suspension du transport aérien a pénalisé, pour rappel, des milliers de personnes et de familles. Désormais, le pays va renouer avec les échanges internationaux, et la circulation des personnes reprendra son cours habituel.

De prime abord, le premier bénéficiaire de cette réouverture est sans conteste le transport aérien qui a tant souffert durant cette phase pandémique. La compagnie nationale Air Algérie pourra ainsi amortir un tant soit peu les pertes subies durant plus d'une année d'inactivité, avec à la clé, une flotte d'avions cloués au sol.

La compagnie aérienne publique a, en effet, été confrontée durant toute cette période de fermeture à des charges considérables et incompressibles, dont le paiement des salaires, la maintenance de sa flotte ainsi que le paiement des charges liées à son parc immobilier et ses représentations commerciales. Autant de frais qui mettent l'entreprise dans une situation complexe.

Le transport aérien permettra de drainer dans son sillage la reprise d'autres activités économiques, mises en veilleuse depuis un peu plus d'une année. Les structures aéroportuaires du pays en font partie.

La relance du tourisme en ligne de mire

Outre cette bouffée d'oxygène à Air Algérie, l'ouverture des frontières permettra aussi à d'autres pans de l'économie nationale de se préparer à une reprise de l'activité, voire penser à la croissance. Il est question, notamment, des infrastructures hôtelières, qui en plus de cette période de confinement obligatoire, pourraient réfléchir à une nouvelle manière d'attirer la clientèle et une adaptation à cette période pandémique.

Les hôtels peuvent, dans le sillage de cette ouverture partielle des frontières, se préparer à lancer à leur manière la saison estivale. Ces structures peuvent, en fait, lancer des promotions en vue de promouvoir le tourisme domestique. L'arrivée des émigrés permettra, dans ce sens, de dynamiser le secteur touristique. En agissant dans le respect des règles sanitaires, les structures et complexes hôteliers peuvent assurer une saison estivale économiquement rentable■

BMS® ELECTRIC

Fabrication d'appareillages & accessoires électriques

eleCtric UniVerse

garantie 5 ANS

علبة داخلية
مربعة قابلة
للتركيب

www.bms-electric.com

Comment relancer la production nationale ?

Des chiffres et des promesses du gouvernement

Stratégie. A ce jour, de nombreuses entreprises, notamment celles dont la santé financière est très fragile, n'ont pas réussi à se remettre du choc et continuent de subir les soubressauts d'une conjoncture socio-économique très défavorable et d'un marché national et international très en repli à cause de la paralysie de l'activité industrielle.

L'avènement de la pandémie de Covid-19 en Algérie à partir du 25 février 2020, n'a fait que *« jeter de l'huile sur le feu »,* en compliquant davantage une situation économique déjà très mal en point depuis bien des années. Du reste, *« ce coup de massue »* inattendu sur la tête des dirigeants de la majorité des entreprises nationales a malheureusement placé ces derniers devant le fait accompli. Ne sachant plus à quel saint se vouer, la plupart des opérateurs économiques publics et privés ont été abandonnés à leur triste sort dont certains ont été contraints de mettre carrément la clef sous le paillasson. Pour le reste, ils ont remué ciel et terre pour maintenir vaille que vaille la machine en marche parfois à hauteur de 20%, voire 50% de sa capacité de production. Résultat des courses, une perte financière considérable et des milliers de travailleurs en chômage technique pour une durée indéterminée.

Inquiétudes légitimes au sein des organisations patronales privées

D'ailleurs, quelques mois avant que les décideurs ne déclarent le premier cas de coronavirus en Algérie, le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), Mohamed Sami Agli, avait tiré la sonnette d'alarme en déclarant, tout de go, que 2019 était *« une année blanche à cause d'une machine économique qui tourne au ralenti »* pour le patronat. A cette époque, le patron des patrons avait plaidé en faveur d'un plan de sauvetage des entreprises privées faisant remarquer au passage qu'il existe une préférence flagrante des sociétés publiques par rapport à celles de droit privé aux yeux des pouvoirs publics.

« Pourquoi le Trésor intervient pour éponger les déficits des entreprises publiques et ne le fait pas pour le privé », s'est-il interrogé en citant particulièrement le secteur du BTPH qui souffre d'une crise sans précédent. Cela étant, le président de la principale organisation patronale s'est dit en faveur d'une nouvelle refonte du système économique algérien. Selon lui, il faut accorder à l'entreprise son autonomie et libérer l'acte d'investir de toute contrainte bureaucratique et politique. Il a recommandé, dans le même sillage, la suppression de la règle 51/49, la révision du régime de subvention et l'élargissement des consultations avec les entreprises avant l'élaboration des politiques économiques. Quant à Abdelouahab

Ziani, président de la Confédération des industriels et producteurs algériens (Cipa), la priorité est de sauvegarder les entreprises existantes et les faire bénéficier d'un *« moratoire »* (dans le domaine fiscal) afin qu'elles puissent remonter la pente et participer activement à la construction d'une économie forte et durable.

Du reste, à ce jour, de nombreuses entreprises, notamment celles dont la santé financière est très fragile, n'ont pas réussi à se remettre du choc et continuent de subir les soubressauts d'une conjoncture socio-économique très défavorable et d'un marché national et international très en repli à cause de la paralysie de l'activité industrielle. Encore plus pessimiste que son collègue de la CAPC, il estime que *« plus de 40% des entreprises, notamment du BTPH, matériaux de construction, etc., sont actuellement en voie de disparitioni et, donc, si on oublie ces sociétés créées il y a 10 ou 20 ans,* remarque-t-il, *il sera difficile de les remplacer du jour au lendemain ».*

Une stratégie gouvernementale qui devrait relancer la production nationale en 2021

Il est vrai que les stigmates des impacts de la pandémie ne sont pas près de s'effacer aussi vite que certains analystes non avertis le croient. C'est pourquoi, les experts du ministère des Finances ont élaboré une stratégie de sortie de crise dans le but de permettre à tous les secteurs économiques de voir le bout du tunnel. Pour ce faire, la récente note du ministère des Finances a fait savoir que *"l'année 2021 devra être consacrée à la stabilisation des fondamentaux de notre économie, à travers un retour progressif de l'activité économique à des niveaux permettant le rattrapage des pertes subies en 2020 et une atténuation des déséquilibres internes et externes des comptes de l'Etat »,* a soutenu le ministère dans son document qui fait le bilan de la situation économique et sociale du pays durant les 5 premiers mois de l'année. L'année 2021 devrait connaître un retour progressif de l'activité économique en Algérie à des niveaux permettant le *« rattrapage »* des pertes subies en 2020 et une atténuation des déséquilibres des comptes de l'Etat, a indiqué mercredi le ministère des Finances dans un communiqué. Ainsi, si l'on croit les rédacteurs du rapport, les principaux indicateurs macroéconomiques et budgétaires de l'Algérie confirment, selon le ministère, *« une certaine reprise de l'activité économique ».* Cette performance intervient sur fond de signes fondamentaux d'une reprise de l'économie mondiale en relation avec le reflux de la pandémie de Covid-19, ce qui ouvre de nouvelles perspectives favorables pour l'ensemble des économies, notamment celles développées et émergentes, observe-t-il.

Dans ce sens, la croissance économique de l'Algérie devrait se situer à +4,2% en 2021, alors que la croissance du secteur des hydrocarbures devrait grimper à 10,1%. La croissance hors hydrocarbures se situerait à +3,2%. Durant les 5 premiers mois de l'année en cours, le déficit de la balance commerciale a déjà enregistré une baisse de 68%, passant à -1,3 milliard de dollars, avec des importations de 15,2 mds Usd, des exportations d'hydrocarbures en hausse de +32,7% et des exportations hors hydrocarbures en progression de +81,71%.

Le ministère a révélé à ce propos que les crédits à l'économie alloués uniquement par les banques publiques ont atteint, à fin mars 2021, un encours de plus de 9.711 mds DA (en hausse de 67 milliards DA par rapport à fin décembre 2020), dont 4.087 mds alloués au secteur privé. La part des crédits d'investissement représente 75% du total des crédits accordés par les banques publiques, avec une évolution de 5 mds DA.

Concernant les crédits d'exploitation, ils ont enregistré une hausse de 64 mds DA. *« Cela démontre l'effort considérable déployé par le secteur bancaire pour accompagner le secteur économique national dans la perceptive d'assurer une reprise parraine »,* souligne le département des Finances. En outre, et en application de l'instruction du ministre des Finances relative au délais de traitement des dossiers de crédit, lequel ne doit pas dépasser 30 jours, les banques publiques ont procédé à l'actualisation de leurs procédures en matière de traitement des dossiers de crédit, entre autres, le développement de solutions informatiques portant sur la dématérialisation des dossiers de crédit qui contribuera à réduire davantage les délais et se conformer, par conséquent, aux dispositions de cette instruction, a tenu à rappeler le ministère.

Sur un autre chapitre, concernant l'évolution de l'inflation moyenne en 2021, elle devrait se situer, selon les prévisions autour de 4%, en relation avec "la reprise de l'activité et le retour progressif à l'approvisionnement normal des marchés, notamment, alimentaires", précise le ministère. Enfin, pour atténuer les impacts de la crise sanitaire de Covid-19, l'Etat a alloué des dotations budgétaires, au titre l'exercice 2021, de près de 530 milliards de DA, selon la note du ministère■

A. K.

L'écosystème entrepreneurial en Algérie

De quoi parle-t-on ?

Stimulation. La volonté des pouvoirs publics actuels est certes présente. La création des deux ministères chargés de la Micro-entreprise et des Start-up en est la preuve pour encourager les jeunes à s'intéresser davantage à l'entrepreneuriat et aux start-up.

Mourad Bergheul, expert-consultant-formateur en entrepreneuriat.

Soutenir la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat pour nos jeunes créateurs d'entreprises, oui c'est possible, mais… Depuis deux décennies, il existe en Algérie toute une multitude d'organismes et d'institutions et de programmes publics et privés dont le but consiste à promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat.

Fort est de constater au jour d'aujourd'hui, et en dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics, que cet écosystème entrepreneurial peine à assurer sa mission pour créer une réelle dynamique de l'entreprenariat en Algérie.

Pourquoi ?

Pour deux simples raisons, à savoir :

- les acteurs de cet écosystème n'ont pas la même vision ;
- le manque de coordination entre les différents acteurs de cet écosystème.

A l'heure actuelle, des obstacles importants dans l'écosystème entravent la croissance et la compétitivité des entreprises quelle que soit leur taille.

L'urgence est de mettre en place un environnement favorable à l'entrepreneuriat, *« un écosystème entrepreneurial »* pour booster la création des entreprises, la stimulation et la promotion de l'entreprenariat en Algérie, et de ce fait, impulser une nouvelle dynamique dans la pratique des affaires pour l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et managers, où les jeunes, hommes et femmes, seront particulièrement appelés à jouer un rôle déterminant dans le développement économique de notre pays.

Permettez-moi avant d'aborder ce sujet, de donner quelques éléments sur l'écosystème entrepreneurial.

Il faut savoir que le terme de l'écosystème est emprunté pour la première fois en biologie par le botaniste anglais George Tansley en 1935. Son but était de définir un ensemble dynamique comprenant un milieu biotope ou naturel (climat, sol, eau et autres éléments inorganiques) et la biocénose ou les êtres vivants (microorganismes, animaux, plantes,) qui s'y trouvent.

Le phénomène de l'écosystème est utilisé dans le champ de l'entrepreneuriat sous le concept *« écosystème entrepreneurial »*. En 1988, le terme d'écosystème fut emprunté par Valdez J pour la première fois dans son article *« The entrepreneurial ecosystem: toward a theory of new firm formation »*, dans le but d'analyser le phénomène des start-up qui englobe les conditions de marchés actuelles, l'environnement immédiat et le résultat des relations d'entrepreneurs potentiels. Toutefois, la recherche académique sur l'écosystème entrepreneurial n'a émergé qu'à partir des années 2000 et est devenue culminante depuis les années 2016.

Le Forum économique mondial (World Economic Forum, 2013) a proposé huit piliers importants d'un écosystème entrepreneurial dans une région :

1/Des marchés accessibles (marchés locaux et étrangers, grandes entreprises en tant que clients, petites et moyennes entreprises en tant que clients, gouvernements en tant que clients, marché étranger).

2/Le capital humain et la main-d'œuvre (compétences managériales, compétences techniques, possibilité de sous-traitance, accès à la main-d'œuvre issue de l'immigration, etc.).

3/L'investissement et la finance (famille et amis, business angels, capital-risque, accès aux prêts, etc.).

4/Le système de soutien (conseil, mentorat), l'existence (et la qualité) du mentorat et de conseillers, de services professionnels, d'incubateurs et d'accélérateurs et de réseaux d'entrepreneurs).

5/Le cadre réglementaire et infrastructures (politique fiscale incitative, facilité pour le démarrage d'une entreprise, accès aux infrastructures de base [eau, électricité], accès aux télécommunications/à la bande passante, accès aux transports, politiques et législation favorable aux affaires).

6/L'éducation et la formation (formation spécifique pour les entrepreneurs, mains-d'œuvre disponibles ayant une formation universitaire, main-d'œuvre disponible ayant une formation pré-universitaire).

7/Les grandes universités comme catalyseurs (elles jouent un rôle clé dans la fourniture de diplômés aux nouvelles entreprises, dans le développement de nouvelles idées de création d'entreprise et elles promeuvent une culture de respect de l'entrepreneuriat) ;

8/Le soutien culturel tolérance au risque et à l'échec - préférence pour le travail indépendant.

Quelle est la situation actuelle en Algérie ?

L'Algérie à l'instar des autres pays du monde entier a connu ces dernières années, une situation économique des plus difficiles : la baisse vertigineuse du prix du baril de pétrole, l'inflation, le taux de chômage qui ne cesse d'augmenter d'année en année, ajoutez à cela, le choc massif et brutal produit par la pandémie de coronavirus (Covid-19) auquel l'Algérie n'a pas échappé et continue de subir à ce jour les conséquences de cette situation désastreuse pour notre économie dépendante à 95% des exportations

des hydrocarbures. Des chiffres alarmants qui montrent la gravité de la situation économique et sociale que traverse notre pays où la fonction publique ne peut malheureusement pas absorber toute la demande des jeunes chômeurs.

Les très petites et moyennes entreprises (TPME) constituent une large frange du secteur économique national, soit 95%. Elles sont confrontées malheureusement à des problèmes spécifiques incombant à l'insuffisance de leur taille critique et aux aspects liés à la difficulté d'accès au financement, au manque de visibilité, de gestion stratégique des compétences et d'innovation, ainsi qu'à la difficulté d'accès à certains marchés de taille importante.

Selon les statistiques, elles sont au nombre de 15.753 TPE au 1er semestre 2020 (fort probablement moins durant l'exercice du 1er trimestre 2021) à être actives officiellement à l'échelle nationale. Leur participation est modeste dans le PIB national ; c'est en deçà des aspirations des pouvoirs publics. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics ces deux dernières années, plusieurs initiatives visent à encourager la création d'entreprises et à promouvoir l'esprit d'entreprise, encourager, notamment, les chômeurs et les étudiants diplômés à développer leur propre emploi à travers la création d'entreprises et start-up et ce, grâce à de nouveaux mécanismes de financement mis en place par les pouvoirs publics. On conçoit alors l'importance de l'entrepreneuriat comme une des solutions alternatives pour le développement économique, social et environnemental de notre pays.

Envisager l'entrepreneuriat comme option de carrière pour les jeunes et les soutenir pour mener à terme leur projet aideront à réduire le taux de chômage, oui c'est possible, mais ils ne peuvent pas être tous des entrepreneurs, même si l'Etat a fourni des efforts pour favoriser l'esprit entrepreneurial et inciter les jeunes à la création d'entreprise à travers les différents dispositifs mis en place (Ansej, actuellement Anade, Cnac, Angem dès les années 2000, époque où on voulait gagner la paix sociale en mettant à la disposition de ces jeunes des crédits pour la création de leurs entreprises sans s'y être préparés).

Le résultat au jour d'aujourd'hui est alarmant, des dettes qui s'accumulent, les remboursements des crédits non honorés, des entreprises en faillite, etc. Très peu ont réussi à s'imposer et avoir une part de marché. La volonté des pouvoirs publics actuels est certes présente. La création des deux ministères chargés de la Micro-entreprise et des Start-up en est la preuve pour encourager les jeunes à s'intéresser davantage à l'entrepreneuriat et aux start-up.

Malgré la création de nouvelles structures d'appui et d'incitations et diverses initiatives et mesures mises en place par les pouvoirs publics, parmi les acteurs les plus importants, on citera les dispositifs d'aide et soutien à la création d'entreprises à l'image de : la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac), l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entreprenariat (Anade, ex-Ansej), l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem), les incubateurs universitaires, les pépinières d'entreprises, les centres de facilitation, les maisons de l'entrepreneuriat, les incubateurs des parcs technologiques mis en place par l'Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques (ANPT), les accélérateurs, les programmes de formation dédiés aux jeunes soit par les instituts ou les associations, etc., mais la culture entrepreneuriale reste peu répandue en Algérie et le manque de coordination entre ces différentes structures qui demeure aujourd'hui un frein majeur à l'expansion de cet esprit entrepreneurial bien que nous l'avons déjà signalé à chaque fois que l'occasion se présente pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de la mise en place d'un écosystème attractif pour soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat en Algérie.

La question qui reste à poser est la suivante :
Est-ce que l'écosystème entrepreneurial algérien favorise l'entrepreneuriat des jeunes ?
Pour répondre à cette question, il y a lieu, à mon sens, de réaliser une étude approfondie de l'écosystème entrepreneurial en Algérie, même si elle doit prendre le temps qu'elle doit prendre, le résultat de cette étude est très important pour les pouvoirs publics en général et pour les départements ministériels en charge de ces activités, en particulier.

L'étude doit toucher, entre autres, la dynamique du marché intérieur, l'ouverture du marché intérieur, les normes socioculturelles, les transferts en recherche et développement, l'infrastructure physique, l'infrastructure légale et commerciale, le financement, la politique gouvernementale, les programmes et les actions spécifiques, l'enseignement et la formation, les taxes et la bureaucratie, etc., sans oublier aussi l'identification du potentiel de chaque territoire-wilaya.

Pourquoi ?
L'étude une fois réalisée permettra d'identifier les points forts et faibles de ce qui a été réalisé à ce jour en termes de politique entrepreneurial en Algérie, capitaliser les points forts et améliorer les points faibles, d'où la nécessité d'associer à cette étude la réalisation des études de wilayas. Sachant que chaque wilaya a ses propres spécificités, cette étude de wilaya permettra d'avoir un état des lieux à travers l'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces), la situation des niveaux de compétitivité du territoire, l'identification des opportunités réelles d'investissements, identification des potentiels des infrastructures liées au savoir (universités, centres de formation professionnelle, laboratoire et centres de recherche…), identification des besoins des TPME par wilaya pour cerner au mieux la problématique de développement local.

Elle identifiera aussi les situations favorables et défavorables pour les porteurs de projets ainsi que pour les futurs jeunes entrepreneurs en particulier au sein de l'écosystème en Algérie, d'autant plus qu'actuellement, le niveau d'activité entrepreneuriale chez nos jeunes est faible et nécessite une nouvelle vision, une nouvelle stratégie entrepreneuriale et une réforme souple de l'écosystème entrepreneurial, tout en respectant la culture et la spécificité territoriale.

A signaler que dans le cadre de la nouvelle stratégie du gouvernement, une grande attention a été accordée à la promotion de l'entreprenariat en Algérie, la rentabilité et le rendement de l'entreprise algérienne en général et de la TPME en particulier, qui sont en partie tributaires de son écosystème.

Recommandations :
Création d'un Observatoire national de l'entrepreneuriat
Eu égard à ce qui précède, nous proposons la mise en place d'un Observatoire national de l'entrepreneuriat qui aura pour missions de dresser en premier lieu un état des lieux des besoins, attentes et difficultés rencontrées par les entrepreneurs en Algérie, notamment en matière de création, d'accompagnement et de financement de leur entreprise.

Un observatoire national de l'entrepreneuriat comme un espace de concertation et de partage entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'écosystème entrepreneurial, composé des représentants des institutions et organismes en relation avec l'entrepreneuriat, des experts en matière de création et développement des micro-entreprises et start-up, des chercheurs universitaires, il aura pour mission :

- de mettre en œuvre un plan d'action annuel dans le but de simplifier les procédures administratives afin de lutter contre la bureaucratie qui entrave l'acte d'entreprendre. Nous suggérons de mettre en place un guichet unique au niveau de chaque dispositif pour l'accomplissement des formalités administratives de création d'entreprise ;
- faire des propositions aux hautes autorités pour prévoir des réformes de la réglementation et la législation nécessaires à la promotion des écosystèmes entrepreneuriaux et renforcer les dispositifs afin d'appuyer la création et le développement des micro-entreprises et des start-up ;
- coordonner avec tous les secteurs d'activités pour la promotion de l'entrepreneuriat en Algérie ;
- réfléchir aussi sur des nouvelles mesures incitatives et innovatrices pour instaurer un climat propice à la stimulation de l'entrepreneuriat, la création et le développement des micro-entreprises et start-up par un ensemble des incitations spécifiques ;
- de suivre la démographie des TPME en termes de création, de cessation et de changement d'activités ;
- de réaliser des études de filières pour permettre la réalisation des fiches projets des filières porteuses pour chaque wilaya et notes de conjoncture périodiques sur les tendances générales de la TPME par wilaya ;
- de promouvoir, en relation avec les institutions et organismes concernés, l'innovation technologique et l'usage par la TPME des nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- de collecter, d'exploiter et de diffuser l'information spécifique au domaine d'activités des TPME ;
- de coordonner, en relation avec les structures concernées, entre les différents programmes entrepreneuriaux du secteur à mettre en œuvre au profit de la TPME.

L'observatoire de l'entrepreneuriat aura ainsi une vision commune entre les différentes institutions, organismes et acteurs et *« coordonnera »* les différentes actions à entreprendre entre les différentes structures pour la stimulation et la promotion de l'entrepreneuriat en Algérie.

De ce fait, l'écosystème entrepreneurial à mettre en place pourra répondre favorablement aux attentes des entrepreneurs en général et aux porteurs de projets en particulier■

M. B.

Entrepreneuriat en Algérie

L'exception mozabite !

Exemplarité. Si la région de Beni M'zab (Ghardaïa) a de tout temps fasciné le monde de par ses nombreuses particularités socioculturelles et ethniques, il n'en est pas moins vrai que celles-ci s'étendent à l'aspect économique et marchand d'une communauté réputée pour son conservatisme religieux, mais qui se distingue, toutefois, par son attachement au modèle *« libéral »*, à travers un dynamisme entrepreneurial hors normes. Chez les Mozabites, si tu ne vas pas à l'investissement, c'est l'investissement qui vient à toi !
Vers 1960, on comptait à Alger 1.489 entreprises leur appartenant, dont 729 épiceries. Quelque 6.000 Mozabites vivaient hors du M'zab.

Qui ne s'est pas un jour retrouvé dans une quincaillerie ou dans une mercerie qui ne soit pas tenue par des commerçants originaires de la célèbre Valée du M'zab ? Ces incroyables *« cavernes d'Ali Baba »* aux étalages méthodiquement organisés, dans lesquels vous pouvez trouver tout ce qui vous manque avec, en prime, l'embarras du choix ! Mais au-delà de ces stéréotypes, la culture économique intrinsèque inhérente à cette communauté algérienne est un véritable cas d'études, tant sur le plan théorique que pratique. Forte d'un système unique en son genre basé sur le parrainage intergénérationnel, la fibre entrepreneuriale s'acquiert dès le plus jeune âge chez les Mozabites, jusqu'à ce qu'elle mue en habitude et se transforme en une deuxième nature... voire une *« marque déposée »*.

Fier de son appartenance à cette communauté, le docteur en entrepreneuriat Ibrahim Dadi Hammou, de l'Université Alger III, se considère avant tout comme un pur produit du modèle et de la communauté mozabites. Il explique que son imprégnation de cette culture locale tournée vers l'exploitation des ressources et du génie humain dans l'entrepreneuriat a contribué à façonner sa personnalité. Il évoque une identité sociale et sociétale à part, qui a fait de lui ce qu'il est aujourd'hui. Mais quel est le processus suivi par les Mozabites pour devenir des entrepreneurs à succès dans différents secteurs d'activité ?

Selon le Dr Dadi Hammou, tout commence dans les écoles indépendantes et les mouvements associatifs de sa région. Ces deux piliers de la société mozabite assurent la formation des futurs entrepreneurs, en leur inculquant les valeurs et les fondements du management, par des procédés à la fois simples et innovants, allant de la prise de parole en public à la gestion

d'un groupe de travail. Une façon de préparer les plus jeunes à assumer des tâches de responsabilité et à assurer la gestion de projets, grâce à une méthodologie perpétuée depuis des siècles.

« L'éducation entrepreneuriale doit faire partie du background d'un jeune Mozabite », explique l'expert. Ce n'est qu'après ce premier cycle de formation et vers l'âge de 13 ans que les jeunes *« apprenants »* quittent tout bonnement l'école publique pour entrer dans le monde du travail par la porte du commerce. Tels des stagiaires, ils sont envoyés dans le Tell ou les villes du Nord, où ils seront admis dans les différents établissements et commerces appartenant à leurs parents et proches. Ils passent ainsi de la théorie à la pratique. Ils observent, apprennent, puis se lancent à leur tour dans la grande aventure entrepreneuriale. Les financements nécessaires à leurs projets d'investissements assurés par leurs parrains. L'objectif étant d'étendre et de développer le réseau économique mozabite.

Cependant, le docteur Dadi Hammou révèle que ce modèle ne s'est pas figé dans le temps et l'espace. Depuis quelques années déjà, les Mozabites ont intégré le changement inéluctable de paradigmes économiques, induit par le besoin de s'ouvrir à la technologie et à l'innovation. La vision mozabite passe, désormais, par la formation universitaire d'excellence, en vue de constituer une nouvelle élite qui soit capable de relever les défis de demain.

Un modèle flexible porté sur les fonts baptismaux par des valeurs immuables

Dans le monde du business et des affaires en Algérie, force est de constater que les investisseurs mozabites dominent actuellement le panorama commercial et marchand. Leur organisation en réseau communautaire leur a permis, au fil du temps, de constituer d'importants capitaux propres qui leur permettent de se développer dans des secteurs d'activités qu'ils n'affectionnaient pas particulièrement, à l'image de l'immobilier, les nouvelles technologies et la finance.

Mais ce modèle plutôt libéral s'appuie en réalité sur un ensemble de valeurs que chaque Mozabite abrite farouchement. Selon le docteur Dadi Hammou, l'une des plus fortes parmi elles n'est autre que la hantise de se retrouver au chômage. *« Il existe chez nous une croyance selon laquelle un homme normalement constitué qui dispose de toutes ses facultés physiques et mentales doit impérativement pouvoir subvenir à ses besoins sans assistance aucune »*, concède-t-il. Selon lui, cette notion joue le rôle d'un repoussoir à la culture d'assistanat qui sévit en Algérie, notamment chez la catégorie des jeunes.

Vient ensuite le désire de l'indépendance économique ou comment voler de ses propres ailes, à travers la réalisation de nouveaux projets. Une façon d'assurer la sécurité financière des individus mais également celle de sa communauté, en signe de respect et de gratitude pour avoir pu bénéficier du soutien du réseau communautaire. Lancer sa propre entreprise est une forme d'insertion sociale chez les Mozabites, tel que démontré par le professeur Alexandre Chabert, agrégé de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Strasbourg, dans son ouvrage intitulé *« Le comportement économique des musulman : l'exception mozabite »*. Selon Chabert, la pérennité du modèle social mozabite dépend de la réussite économique des éléments qui composent cette communauté.

Enfin, il convient de souligner l'aspect anti-épargne du modèle mozabite, qui tend à favoriser les systèmes de financements participatifs pour les besoins des nouveaux investissements.

En effet, ce concept découle directement du caractère mutuel du développement économique au sein de la communauté mozabite, qui permet à l'ensemble des opérateurs d'avoir accès à des bailleurs de fonds à l'intérieur du système, sans passer par les crédits bancaires ou toute autre forme d'endettement.

En 2020, pas moins de 2.579 projets d'investissement ont été déposés auprès des services de la DIM de la wilaya de Ghardaïa, dont 766 ont été retenus et 742 ont été rejetés pour différentes raisons d'insolvabilité du projet. Pour renforcer l'attractivité en matière d'investissement industriel dans la région et contribuer à la création d'emplois, les pouvoirs publics ont lancé de nombreux projets de création de nouvelles zones industrielles et d'activités, telles la zone industrielle d'Oued Nechou (100 ha) et la zone industrielle d'Oued Métlili (300 ha).

Sept nouvelles zones d'activités viennent d'être créées aussi à Guerrara (50 ha), Hassi El-Gara (50 ha), Hassi-Lefhal (50 ha), Mansoura (50 ha), Sebseb (50 ha), Berriane (50 ha) et Zelfana (50 ha).

Actuellement, le tissu industriel de la wilaya de Ghardaïa dispose de 5.801 petites et moyennes entreprises occupant une population de 23.082 travailleurs■

K. B.

الشركة الوطنية للإيجار المالي
Société Nationale de Leasing
SNL

Avec la Société Nationale de Leasing (SNL), n'ayez plus peur du leasing !

Le leasing, un mode de financement incontournable pour les PME/PMI

Créée en 2010 au sortir de la crise des subprimes qui a éclaté deux ans auparavant et dans un contexte de relance de l'économie nationale, la Société Nationale de Leasing (SNL) avait à l'époque une ambition claire : devenir un acteur majeur dans le financement des investissements productifs et l'un des supports de développement des PME/PMI en Algérie et contribuer à la création de l'emploi, de la richesse et à la diversification de l'économie nationale.

Dans le cadre de la diversification des modes de financement engagée par les pouvoirs publics en 2009, la Société Nationale de Leasing (SNL spa) a été créée à l'initiative de deux grandes banques publiques, que sont la Banque de développement local (BDL) et la Banque nationale d'Algérie (BNA). Elle est dotée d'un capital social de 6.500.000.000 DA, conformément aux dispositions du règlement de la Banque d'Algérie n° 18-03 du 04/11/2018, relatif au capital minimum des banques et établissements financiers.

La SNL est présente au niveau de 11 points de vente ouverts auprès des agences de la BDL et BNA (Alger, Blida, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Sétif, Constantine, Oran, Tlemcen, Ouargla, Ghardaïa et Adrar), sur lesquels elle s'appuie pour étendre son réseau.

Au 31 décembre 2020, la SNL comptait 72 employés. Elle est constituée d'une équipe de jeunes très dynamiques. Le capital humain est un levier d'attraction et de rétention des hauts potentiels, par la promesse d'une carrière dynamique et d'une évolution continue, en synergie avec la formation qui l'accompagne tant sur le volet technique, comportemental que managérial.

Qu'est-ce que le leasing selon la SNL ?

Le crédit-bail ou leasing est une opération commerciale et financière régie (définie) par l'Ordonnance n° 96-09 du 10 janvier 1996. Il s'agit d'un contrat de location portant exclusivement sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel, moyennant le paiement d'un loyer mensuel ou trimestriel, assorti d'une option d'achat 1DA à la fin de la période de location au profit du crédit preneur.

Autrement dit, il s'agit d'une technique de financement qui fait intervenir trois acteurs principaux :

- Le crédit preneur ou locataire qui désire l'acquisition du bien en se réservant l'option de l'acquérir définitivement au terme du contrat.
- Le crédit bailleur ou société de crédit-bail qui achète le bien pour le louer à son client.
- Le fournisseur qui livre au crédit preneur un bien commandé par le crédit bailleur conformément aux conditions arrêtées entre le fournisseur et le crédit preneur.

Dans un contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire, où les entreprises cherchent à éviter l'endettement, les avantages du leasing SNL sont d'autant plus attrayants, car ce mode de financement offre :

- La possibilité de financement intégral (soit 100% du montant de l'investissement) ;
- La célérité dans le traitement des dossiers de financement, qui ne dépasse pas les 7 jours ;
- La souplesse des procédures adaptées aux besoins des entreprises (valeur résiduelle, loyers, etc.) ;
- Une durée du contrat variant entre 2 et 5 ans pour le mobilier allant jusqu'à 15 ans pour l'immobilier ;
- Un soutien plus important au financement des PME/ PMI ;
- Une fiscalité attrayante, double avantage fiscal (déductibilité des loyers, allégement du poids progressif de la TVA) ;
- La possibilité d'anticiper le paiement des loyers ou de les adapter en fonction de la trésorerie de l'entreprise ;
- La possibilité d'assurance intégrée couvrant les divers risques avec règlement de la prime d'assurance sur toute la durée du contrat leasing et sans majoration de la marge leasing.

Par ailleurs, l'offre de produits Leasing mobilier et immobilier a permis à la SNL de fidéliser et d'accompagner une clientèle historique, mais aussi de continuer à accaparer de nouvelles parts de marché.

Comment contracter un crédit-bail au sein de la SNL ?

La Société Nationale de Leasing accompagne des PME/PMI dans des secteurs diversifiés tels que l'industrie pharmaceutique et parapharmaceutique, l'agro-alimentaire, industrie d'emballage, l'électroménager... générant une forte valeur ajoutée pour l'économie algérienne, quels que soient leur statut juridique, leur type d'activité ou leur taille.

Il suffit de déposer une demande de financement, puis la situation financière de votre entreprise sera examinée au regard des documents et justificatifs déposés (Registre de commerce, statuts, états financiers des 2 dernières années, Business plan, facture des biens demandés en financement…).

Une fois votre demande de financement acceptée, un contrat de leasing vous sera ensuite remis, détaillant les conditions d'accompagnement telles que le montant, la durée, la valeur résiduelle.

La SNL commande elle-même le matériel auprès du fournisseur choisi. Elle paye le prix convenu entre l'entreprise et le fournisseur et acquiert la propriété des biens commandés■

K. B.

Mohammed OUBACHA, directeur des engagements de la SNL :

« La SNL a su fidéliser des clients depuis sa création »

Entretien réalisé par K. Batache

L'ACTUEL : Comment se porte le marché du leasing en 2021 ?

Mohammed Oubacha : le secteur compte actuellement 15 institutions réparties en deux groupes distincts. D'un côté, les établissements financiers spécialisés dans le leasing et de l'autre, les banques ou établissements financiers ayant une Direction leasing.

D'après les derniers indicateurs financiers 2019-2020 (sources ABEF), le secteur du leasing traverse depuis 2016 une période difficile impactée par la crise du bâtiment et travaux publics, à laquelle s'ajoutent la conjoncture économique et la crise sanitaire Covid-19. En effet, le montant des approbations s'élève à 65 milliards DA contre 88 milliards DA en 2019, soit une diminution de 26%. De même en matière de mise en force qui enregistre une baisse de 39%, passant de 64.4 milliards DA en 2019 à 39.2 milliards DA en 2020. L'encours a connu une augmentation de 12% en 2020 pour un montant globale de 151.6 milliards DA.

Le taux de pénétration du marché de leasing en Algérie reste faible, représentant 2% du financement de l'économie nationale.
Plusieurs facteurs expliquent cette baisse sensible, dont principalement :

- La crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 ;
- Un environnement de marché contraignant caractérisé par l'instabilité réglementaire et l'indisponibilité du matériel roulant sur le marché local et la lenteur dans la réalisation des opérations d'importation.
- L'augmentation sensible du coût de refinancement des sociétés de leasing ;
- La rareté des projets d'investissements impactés par la hausse du taux de change, dépréciation du dinar et taux d'inflation élevé... ;
- L'instauration du taux effectif global (TEG) par la Banque d'Algérie fait préjudice à l'activité du fait qu'elle soit basée sur le principe de marge et non pas du taux d'intérêt qui impose aux sociétés de leasing de transcrire ces taux sur les contrats de crédit-bail.

En dépit de cet environnement difficile, la Société Nationale de Leasing a réalisé une performance appréciable, enregistrant un Produit net bancaire (PNB) de 668 millions de dinars, en légère évolution de 2% par rapport à 2019 et un résultat net de 298 millions dinars, soit une hausse de 11% par rapport à l'exercice écoulé. Elle occupait la 7ème place du marché national de crédit-bail avec un encours financier de 8 milliards DA et se concentre principalement sur six secteurs, à savoir le BTPH, l'Immobilier, l'Industrie, la Santé, le Service et le Transport.

Justement, quels sont les projets engagés par la SNL en 2021, et envisagez-vous d'introduire de nouveaux produits sur le marché ?

La SNL a décidé de placer l'expérience client au cœur de sa relation avec ses partenaires et d'en faire un avantage compétitif. Le déploiement du plan stratégique 2020-2023, en plein crise sanitaire, est bâti autour de trois axes majeurs : la relation client, l'efficacité commerciale et opérationnelle et la diversification des produits SNL visant de nouvelles niches de marché à forte valeur ajoutée. A travers la politique de crédit 2021, la SNL introduit le financement de la création d'entreprise et le financement des professions libérales (cabinets médicaux, cabinets d'avocat, pharmaciens, etc.).

Nous sommes sur le point de dévoiler notre nouvelle gamme de produits qui ne manquera pas de surprendre le marché avec des offres qui nous démarqueront de nos concurrents. Pour le moment, nous ne pouvons en dire davantage, mais la SNL vous donne rendez-vous très prochainement pour évoquer cela dans le détail. Les autres n'ont qu'à bien se tenir !

الشركة الوطنية للإيجار المالي
SNL Société Nationale de Leasing

SNL, la solution de financement pour les entreprises en développement

BTPH

IMMOBILER

INDUSTRIE

LEASING

SANTÉ

SERVICE

TRANSPORT

SNL... *et le leasing devient plus facile*

Tél : 023.32.52.17 - Fax : 023.32.52.18 - email : contact@snl.dz
www.snl.dz

Suspension de l'importation des articles produits en Algérie

Amorçage par la céramique

Soulagement ? Lors de sa session du 16 mai dernier, le Conseil de gouvernement, sous la présidence du président de la République, a pris la décision de suspendre l'importation de la céramique dans sa forme finie. Une décision qui n'aura pas laissé indifférents une grande partie de la population, ainsi que les professionnels du domaine. Réactions mitigées entre ceux qui ont bien accueilli la décision et ceux qui n'en sont pas très contents.

En effet, et pour la partie des professionnels importateurs, ceux-ci sont unanimes pour crier à la faillite imminente de leur activité, du fait que celle-ci soit, en entier pour certains, issue de l'importation, particulièrement depuis l'Espagne qui perd, lui aussi, l'un de ses cinq premiers clients.

S'ajoute à leur voix celle de la corporation de certains promoteurs immobiliers qui se disent lésés par cette décision. Ils avancent le fait qu'ils sont au service d'une clientèle exigeante en matière de qualité de la matière première et de design. Pour eux, il est inconcevable que le marché soit limité au produit local qui, selon eux, ne dispose pas de la qualité de finition qui caractérise le produit importé.

Dans l'autre versant, il y a les adeptes du produit national qui, à l'annonce de la décision, n'ont pas manqué d'applaudir la décision. Ce sont surtout les producteurs locaux et une partie de la population qui trouvent qu'il était temps que l'Etat exerce son rôle de protectionniste pour l'économie du pays, par l'interdiction d'importation d'articles qui sont déjà produits au niveau national.

Pour eux, la production nationale se doit, certes, d'assurer le minimum de qualité pour devenir concurrentielle, mais il n'est pas question de la voir prendre une part minime du marché de la vente du matériau de construction et des accessoires rattachés. Si une occasion se présente pour promouvoir le produit national, c'est bien maintenant que cela doit se confirmer. Le fait est que le produit national a longtemps souffert des effets d'une concurrence rude et, parfois, sauvage et non régulière. Dans ce domaine, à l'instar d'autres produits issus de l'industrie nationale, la dominance est à l'avantage du produit d'importation du fait que ce dernier soit à un coût réduit par rapport

au produit local et, il faut bien le reconnaître, de qualité largement supérieure. Ceci sans compter le fait que plusieurs opérateurs dans l'importation et la vente de produits en céramique bénéficient de l'activité dans l'informel, ce qui contribue largement à la vente à des prix défiant toute concurrence.

Du côté des producteurs, qui se trouvent à récupérer du souffle à cette occasion, le président de l'Association des producteurs algériens de céramique a déclaré, lors d'une interview accordée à une radio nationale, que la décision du président d'interdire l'importation de ces deux substances dans leur forme finale est courageuse et sauvera le secteur. Selon ses dires, cette décision permettrait de sauver plus de 60% de la production nationale, ainsi que de nombreuses usines algériennes.

Le soulagement se ressent particulièrement, selon le même interlocuteur, à la suite de la baisse de la production, au point où l'industrie de la céramique fonctionnait, suite à la crise sanitaire, avec 40% des capacités, approximativement. Il ajoute que la décision permettrait aux usines algériennes de fonctionner à pleine capacité de production ainsi que de travailler à l'amélioration de leurs produits pour compenser les matériaux importés.

Alors que la céramique va profiter des effets d'une pareille décision, les autres industries devraient bénéficier du même traitement de faveur, dans le cas où le relais est à donner à la production industrielle nationale. Ce ne serait pas la première fois que l'Algérie aura connu une pareille suspension, cela a été le cas de l'industrie de l'électroménager qui a permis à l'Algérie d'atteindre son niveau d'autosuffisance à la fin des années 2010. Cela aurait pu être le cas pour plusieurs industries, même si la plupart d'entre elles ont fait les frais d'une politique industrielle sélective et d'un favoritisme particulièrement flagrant pour certains opérateurs, suivant leur obédience politique.

Par exemple, l'industrie de montage automobile aurait pu se développer en hissant le taux d'intégration nationale jusqu'à un niveau qui soit satisfaisant, même de façon relativement lente mais progressive. Faute d'une réelle volonté politique qui va en faveur de la relance industrielle, l'Algérie s'est retrouvée à dépenser des milliards de dollars pour des industries produisant des produits deux à trois fois plus chers que ceux issus d'une importation directe. C'est-à-dire sans aucun souci de rentabilisation ou d'apprentissage.

A travers la suspension de l'importation de la céramique, l'on espère que cela sera le point d'amorçage d'une politique de véritable relance industrielle. C'est-à-dire une relace qui va dans le sens de la promotion industrielle. L'on attend avec impatience de connaître les autres industries qui seront, elles aussi, les locomotives de l'industrie dans le cadre de la diversification économique, qui participe à la réduction de la dépendance aux hydrocarbures■

A. A. B.

TOP

Hausse des exportations d'hydrocarbures

Les exportations d'hydrocarbures ont augmenté de +32,7% durant les 5 premiers mois de l'année en cours, alors que les exportations hors hydrocarbures ont progressé de +81,71%■

FLOP

Baisse des envois d'argent des migrants vers l'Algérie

Les envois d'argent des migrants vers l'Algérie ont baissé de 5,8% en 2020■

Phrase du mois

Abdelmadjid Tebboune, président de la République :

« L'ampleur de la corruption est si importante que nous continuons à ce jour à découvrir ses ramifications apparentes et occultes■ »

Entretien avec Khaled Bouchelaghem, directeur général du commerce extérieur au ministère du Commerce :

« Il ne peut pas y avoir de commerce international sans une diplomatie forte »

Interview réalisée par
Kheireddine Batache

L'ACTUEL : Comment s'articule la politique algérienne en matière de commerce interafricain sur les enjeux réels du développement économique au niveau national ?

Khaled Bouchelaghem : La vision algérienne est globale. L'intégration africaine est désormais à la fois une réalité et une obligation à laquelle il faut répondre pour l'économie nationale. Bien entendu, l'objectif principal reste sa diversification. Cette démarche ne peut pas se faire en dehors de l'Afrique car c'est celle-ci qui est en jeu actuellement. L'Algérie n'a qu'à bien utiliser ses atouts dans la région. Mis à part les potentialités avérées, l'un de ces atouts est à caractère géographique, étant donné que nous sommes le seul pays partageant sept frontières avec nos voisins.

Dans quelle mesure la route Transsaharienne peut constituer une valeur ajoutée pour l'Algérie et un joker à faire valoir face à ses concurrents en Afrique ?

La Transsaharienne a été surnommée à juste titre la Grande dorsale. Je pense que ce qualificatif résume bien le rôle que devra jouer cette méga-infrastructure dans un avenir proche. En effet, elle permettra la naissance de nouvelles chaînes de valeur pour des dizaines d'activités économiques qui viendront se greffer sur cet axe routier au profit d'opérateurs algériens mais également étrangers. Car il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt : la promotion des IDE fait partie de la stratégie nationale d'échanges commerciaux avec l'Afrique. Environ 2.400 km de cette route se trouvent en Algérie. Je vous laisse imaginer le potentiel économique qui s'offre aux régions sud du pays qui ne demandent qu'à être désenclavées.

Bien entendu, cette infrastructure viendra s'insérer dans un ensemble de dispositifs techniques et juridiques spécialement conçus et élaborés pour permettre à nos opérateurs d'abandonner la position défensive en matière d'investissement au profit de plus de *« prise de risque »* et une entrée en coopération économique à l'international.

Peut-on dire que le retour de l'Algérie sur la scène diplomatique internationale peut l'aider à percer le plafond de verre que représente le faible niveau des échanges commerciaux avec les pays africains ?

Évidemment, car l'un ne va pas sans l'autre ! Nos collègues du ministère des Affaires étrangères sont en train de jouer le jeu en prenant le relais des opérateurs économiques auprès des pays cibles et les pouvoirs publics à l'étranger■

Ne subissez plus l'information économique

lisez juste l'essentiel

www.actuel-dz.com

Exportations hors hydrocarbures

Sortir des sentiers battus

Persistance. La véritable promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie doit obéir nécessairement à deux conditions sine qua non que sont celles, d'une part, de la compétitivité des entreprises qui doivent être en mesure de relever les défis qu'impose la concurrence sur les marchés de l'exportation et, d'autre part, des facteurs externes liés à la réglementation des changes, en particulier, et à la flexibilité de l'administration des institutions publiques, notamment les Douanes algériennes, en général.

Du moment que le ministère du Commerce est toujours au stade de l'élaboration d'une stratégie nationale des exportations hors hydrocarbures, l'on se demande comment on peut booster ces dernières alors qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. En effet, le ministre avait déclaré dernièrement, dans son allocution à l'occasion d'une journée d'information au profit des opérateurs économiques, que *« l'Algérie s'attèle actuellement à l'élaboration d'une stratégie nationale adéquate pour l'entrée effective dans la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) »*.

Passer des paroles aux actes !

De ce constat amer, la question pertinente que l'on doit se poser est la suivante : Pourquoi le commerce extérieur en Algérie patine et les décideurs rencontrent toutes les difficultés du monde pour tenter de provoquer son envol ? Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis plusieurs décennies n'ont pas réussi à renverser la vapeur. Et pour cause, nonobstant tous ces dispositifs d'aide et de soutien aux exportations hors hydrocarbures, les résultats enregistrés présentement n'arrivent toujours pas à franchir la barre symbolique de 3% voire 4%, loin, très loin des objectifs tracés par les différents plans d'action des gouvernements. Vraisemblablement, nous sommes en présence de nombreux discours officiels, mais en revanche, il y a peu d'actions visant la libération de l'acte d'exporter. Au fait, les exportations hors hydrocarbures sont considérées par les analystes comme un vieux serpent de me qui revient souvent au-devant de la scène.

Le thème est même débattu et ruminé depuis plusieurs années par tous les acteurs du domaine de l'exportation. Les démarches qui pouvaient laisser espérer des progrès dans le décollage des exportations hors hydrocarbures sont restées au stade de débats stériles. Cela étant dit, la véritable promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie doit obéir nécessairement à deux conditions sine qua non qui sont celles, d'une part, de la compétitivité des entreprises qui doivent être en mesure de relever les défis qu'impose la concurrence sur les marchés de l'exportation et, d'autre part, des facteurs externes liés à la réglementation des changes en particulier et en général à la flexibilité de l'administration des institutions publiques, notamment les Douanes algériennes. Quant à la stratégie nationale des exportations qui demeurent toujours en *« gestation »*, il faut repasser vers la fin de l'année en cours pour savoir si effectivement l'objectif des 5 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures a été atteint. D'ici là, une véritable course contre la montre devrait être engagée par tous les secteurs impliqués dans la bataille de l'export.

Les promesses du marché libyen

S'agissant de la redynamisation des exportations vers la Libye, le ministre du Commerce a déclaré, lors de l'ouverture du récent Forum économique algéro-libyen, que cet événement est *« une opportunité pour l'investissement et la relance de projets communs pour les opérateurs économiques des deux pays »*, ajoutant que le secteur privé, qui contribue efficacement aux taux de croissance, *« pourrait être le moteur le plus approprié pour une complémentarité économique solide entre l'Algérie et la Libye »*. Toutefois, il a rappelé que les relations économiques algéro-libyennes ont connu au cours des trois dernières années *« une nette amélioration »* en termes de volume d'échanges commerciaux qui a atteint 59 millions USD en 2020, contre près de 31 millions USD en 2018.

Néanmoins, il a estimé que le volume d'échanges commerciaux entre les deux pays reste faible par rapport aux capacités que recèlent les deux pays frères. Ainsi, ce bilan des volumes

entre les deux pays frères demeure très en deçà des attentes des deux parties, voire dérisoire comparé à celui du voisin de l'Est dont les échanges commerciaux avec la Libye devraient atteindre les 3 milliards de dollars en 2020.

La diplomatie économique et les Conseils d'affaires à la rescousse

Plus de 30 diplomates ont été récemment recrutés et formés aux concepts de la diplomatie économique dans le cadre de la nouvelle dynamique du ministère des Affaires étrangères pour faciliter les débouchés des entreprises nationales dans le monde, attirer les investisseurs internationaux vers l'Algérie et infléchir la balance commerciale dans l'intérêt des exportations hors hydrocarbures. A cet égard, ce premier contingent de diplomates économiques exercera très prochainement ses nouvelles fonctions de responsables des affaires économiques et commerciales au niveau des ambassades et consulats algériens à l'étranger. D'ailleurs, c'est une étape très importante que Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), a valorisé, en déclarant : *« Cette étape est très importante dans le nouveau modèle économique qui est loin d'être rentier et qui est basé sur l'exportation des produits algériens vers le marché international ainsi que celui des pays africains ».*

Quant au président du Club économique algérien, Saïd Mansour, ce dernier a souligné que l'activation de la diplomatie économique permet de renforcer les investissements, affirmant : *« Pour entrer sur les marchés internationaux, nous devons disposer d'informations précises pour renforcer l'investisseur algérien. »* Sur un autre chapitre, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) compte créer plus de 20 Conseils d'affaires mixtes regroupant des entreprises algériennes et étrangères, dans une démarche visant à promouvoir les exportations nationales hors hydrocarbures et à drainer les investissements, d'après la directrice de la Caci, Wahiba Bahloul.

Ainsi, dans un entretien à l'APS, Mme Bahloul a précisé que *« la Chambre algérienne de commerce et d'industrie a échangé, par voie diplomatique, des projets d'accord avec ses homologues étrangères, en prévision de la mise en place d'une feuille de route permettant d'intensifier les échanges commerciaux avec les pays concernés alors que la Chambre a opérationnalisé 30 Conseils d'affaires entre l'Algérie et d'autres pays, dont les plus récents sont le Mali, le Niger, le Kenya, la Tanzanie, le Sénégal et le Mozambique »*, a-t-elle fait savoir. Concernant le choix des pays concernés par la création et l'activation des Conseils d'affaires mixtes, la directrice de la Caci a mis en avant la grande focalisation sur les pays africains, notamment à la faveur de l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

La Zlecaf offre aux exportateurs algériens l'opportunité d'accéder aux marchés africains et de s'y positionner, mais pour ce faire, ils ont besoin de l'accompagnement de certaines instances telles que les Conseils d'affaires mixtes en sus du rôle de facilitateur assuré par les représentations diplomatiques algériennes à l'étranger, a soutenu la même responsable. A une question sur les démarches visant à atteindre l'objectif de 5 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures, Mme Bahloul a estimé que la réalisation de cet objectif exigeait un effort collectif incluant la poursuite des réformes dans le secteur bancaire, la mise en place et l'amélioration des bases logistiques et une bonne commercialisation du produit algérien.

Pour le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal), Ali Bey Nasri, il prévoit que les exportations en 2021 dépasseront les 3 milliards de dollars tirées par les investissements. Enfin, la bonne nouvelle en ce début d'année 2021 et que les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie ont enregistré une hausse de 58,83% durant le premier trimestre 2021 en comparaison de la même période de l'année écoulée, a indiqué un bilan du ministère du Commerce. Ainsi, la valeur des exportations a atteint 870,33 millions dollars durant le premier trimestre contre 547 millions de la même période de 2020, soit une hausse de 58,83%■

A. R.

La contrefaçon en Algérie

Un réel danger pour l'économie nationale

Gangrène. La contrefaçon a encore de beaux jours devant elle car c'est un fléau planétaire qui n'épargne aucun pays dans le monde puisque tous les produits fabriqués sont concernés directement ou indirectement par la violation de la marque. En Algérie, les produits cosmétiques caracolent en tête du classement des produits contrefaits, suivis des articles de sport, les vêtements, chaussures, ainsi que les lunettes de soleil et des équipements optiques, photographiques et médicaux, et pas que, puisque même les produits phytosanitaires n'échappent pas à la liste des reproductions frauduleuses.

Par Rabah Absessemed

Des chiffres qui font froid dans le dos !

«Les interventions des services de contrôle de qualité et de lutte contre la contrefaçon au niveau des frontières et des marchés ont permis, durant les 4 premiers mois de 2021, de réaliser 548.257 interventions, permettant aux services de contrôle de constater 43.871 infractions et de rédiger 41.632 procès de poursuite judiciaire », selon les récentes déclarations du ministre du Commerce à l'occasion d'un discours prononcé par le chargé d'étude au sein du ministère du Commerce, durant le 6e Colloque international sur la contrefaçon qui s'est déroulé à Alger en juin 2021.

Selon le ministre, les produits contrefaits constituent une problématique, notamment à cause de la présence de marchés de consommation qui encouragent bon nombre de produits contrefaits, tels que des produits alimentaires, des produits cosmétiques et autres articles ou marchandises représentant un risque pour l'économie et la santé du consommateur. Ainsi, dans ce même cadre, pas moins de 12.524.640 articles ont été retirés depuis l'année 2007, a fait savoir le sous-directeur de la lutte contre la fraude à la Direction générale les Douanes (DGD).

Dans le détail, le même responsable a affirmé que *« les cosmétiques représentent la majorité des articles avec 313.653 articles (81,32%), suivis des articles de sport avec 54.754 articles (14,19%) puis les vêtements (2,15%), les accessoires téléphoniques (2,14%) et les appareils de chauffage (0,19%) »*. Concernant la provenance, la Chine représente 98,43% des produits saisis, alors que la Turquie représente 1,56%, a précisé le représentant de la DGD.

Comment protéger les produits algériens à l'international ?

Le casse-tête pour les pouvoirs publics dans le domaine de la lutte contre le phénomène de la contrefaçon réside dans le besoin de mettre en place une démarche réglementaire qui garantira la protection industrielle des produits algériens à l'international. De cette manière, les entreprises algériennes seront bien outillées pour lutter contre le phénomène de la contrefaçon et d'acquérir certainement de nouveaux marchés destinés à l'export. C'est l'avis même du chargé d'études au sein du ministère du Commerce qui croit fortement que la protection des produits algériens à l'international va permettre aux entreprises d'éviter la perte de parts de marché et d'être victimes de contrefaçon ou de mieux faire face aux litiges dans des tribunaux commerciaux.

« La protection à l'échelle internationale par les entreprises algériennes a toujours été un maillon faible et ce, par manque de sensibilisation, de considération des risques et des procédures en vigueur sur les marchés. La propriété industrielle reste un moyen de lutte contre la contrefaçon grâce à la protection des droits du produit, ainsi qu'une source tangible de revenus et un outil de reconnaissance vis-à-vis des consommateurs », a-t-il souligné à ce propos. Pour l'expert international Xavier Vermandele, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi), *« le développement du commerce massif de contrefaçon du fait de l'ampleur mondiale du e-commerce a généré des problématiques d'application transfrontalière des droits de propriété intellectuelle »*. Et d'ajouter : *« De plus, l'internet et la numérisation des produits et de la distribution peuvent générer un piratage massif des droits d'auteur en ligne »*.

Quant au représentant de l'Institut national algérien de propriété intellectuelle (Inapi), Mohamed Sabbagh, il a recommandé dans ce sens, une plus grande importance à la protection des marques nationales pour éviter leur contrefaçon. Pour corroborer son opinion, il a d'ailleurs énoncé les conditions de protection des marques au sein de l'Inapi, dont *« leur distinction à travers la capacité propre à une marque d'être perçue par les acteurs du marché »*.

« La marque déposée ne doit pas être identique ou similaire à une marque ayant déjà fait l'objet d'un dépôt par une autre entreprise pour des produits ou services identiques ou similaires. De plus, la marque ne doit pas être contraire à la morale ni susceptible d'induire en erreur le public sur la nature, la qualité ou la provenance du produit ou du service », a-t-il fait remarquer. D'autre part, la question de l'application des droits de propriété intellectuelle et la promotion du respect de la propriété intellectuelle, l'approche internationale des droits de propriété intellectuelle face à la numérisation de l'économie sont autant de thèmes pour lesquels nos spécialistes de la question sont appelés à traiter avec beaucoup d'intérêts. De toutes les façons, le ministère du Commerce vient d'annoncer qu'un projet de loi sur la contrefaçon est en cours d'élaboration■

Loi de finances complémentaire 2021

Risque de détérioration des équilibres macroéconomiques

Délicat. *« Les effets de la crise sanitaire sur le plan des finances publiques, que ce soit en termes de dépenses ou de recettes, nécessitent un suivi attentif et régulier de la part des pouvoirs publics »*, explique le Pr. Brahim Gunedouzi, économiste.

L'avant-projet de la Loi de finances complémentaire 2021 note une hausse du budget de fonctionnement de plus de 350 milliards de dinars supplémentaires et de 179 milliards de dinars pour le budget d'équipement. Sollicité pour apporter davantage d'éclaircissements, le Pr. Brahim Gunedouzi, économiste, précise, d'abord, que *« l'augmentation du budget de fonctionnement vise surtout un meilleur rendement des structures sanitaires face à la pandémie et aux risques de mutations du coronavirus ainsi que la prise en charge de la vaccination des citoyens »*.

La hausse du budget d'équipement, quant à elle, *« est destinée à la relance de l'investissement public dans certains secteurs ayant un impact stratégique comme l'hydraulique, l'agriculture ou les plans communaux de développement »*. Dans sa lecture, l'économiste souligne que la LFC s'inscrit dans l'esprit de la loi votée initialement en vue d'apporter les ajustements nécessaires par rapport à l'évolution de la situation économique du pays. *« Les effets de la crise sanitaire sur le plan des finances publiques, que ce soit en termes de dépenses ou de recettes, nécessitent un suivi attentif et régulier de la part des pouvoirs publics »*, explique-t-il. Aussi, le texte prévoit une amélioration de la prévision de la croissance économique de 3,98% initialement à 4,21%, tout en gardant le même cadrage macroéconomique, à savoir le prix de référence du baril de pétrole à 40$ et le taux de change moyen à 142 dinars par dollar. Dans ce registre, le Pr. Gunedouzi affirme que *« cela présuppose une relance de l'activité économique plus importante eu égard à la contraction du PIB subie en 2020. Ceci est d'autant plus optimiste avec un marché pétrolier international sur une tendance haussière que l'on espère durable dans le temps »*. Notons, en effet, que la loi budgétaire complémentaire de l'actuel exercice, dans son article 31, prévoit une suppression de l'effet rétroactif des dispositions de l'article 139, relatives à l'obligation de respecter la règle des 49-51% pour l'exercice de l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état par des sociétés commerciales comprenant un ou plusieurs partenaires étrangers, avec la nécessité de se conformer à cette procédure avant le 30 juin 2021.

Dans une autre optique, l'économiste relève l'effort financier consenti au profit d'organismes publics comme l'OAIC et l'Onil, leur permettant de compenser les manques à gagner subis tant sur la hausse constatée des cours mondiaux de biens alimentaires que des pertes de change avec la dépréciation de la valeur du dinar par rapport au dollar et à l'euro. *« La préoccupation étant de maintenir le pouvoir d'achat du citoyen tout en cherchant pour les mois à venir à améliorer le système des subventions en faveur essentiellement des couches sociales défavorisées »*, argumente-t-il. Par ailleurs, le Pr. Guendouzi indique que *« la contrainte du financement du déficit budgétaire se pose avec acuité car le risque de détérioration des équilibres macroéconomiques est réel, ce qui impacterait à moyen terme l'incitation à l'investissement »*.

Dans l'avant-projet de la même Loi complémentaire, il est proposé également de séparer les procédures et les mesures liées aux opérations de dédouanement pour les voitures d'occasion de moins de trois ans et d'élargir l'avantage de la réduction de 75% de la taxe sur l'activité professionnelle aux opérateurs spécialisés dans l'installation de kits de gaz de propane liquéfié et de carburant Sirghaz. S'y ajoutent la suppression de la double imposition des produits de la finance islamique et une hausse d'une taxe additionnelle pour la production des produits de tabac pour atteindre les 32 DA pour un paquet de tabac au lieu des 22 DA actuels■

H. M.

- Digital Transformation strategy
- Business Processes Management, automatization and optimization
- Custom Development on a wide range of platforms and frameworks
- Data management, Data Analytics, Business Intelligence solutions.
- Enterprise content management, corporate social network & collaboration solutions

Partners

ORACLE SAP Microsoft nintex opentext™ CLOUDERA

They trust us

sonatrach Eni GROUPEMENT TouatGaz Cevital Sim

TECHNOLOGIES FOR HUMAN'S ORGANISATIONS

SERVICE LEADER DEPUIS 1990 · TCHNOLOGY FOR MANAGEMENT · CULTURE & ETHIC BUSINESS · HIGH QUALITY · PASSION WORK · AFRIC PARTNER · EXPERT OF ALGERIA

WWW.ITSOLUTIONS.DZ

Ouverture des lignes aériennes et des frontières

Quel impact sur le taux de change ?

Optimisme. Le dinar s'est dégringolé vers des niveaux très bas. Il continue à boiter. Mais *« pas d'effondrement »*, s'est défendu le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane. Mieux encore, il prévoit un regain de la monnaie nationale avant la fin de l'année en cours.

Par Hamid Merzouk

Côté experts, on s'inquiète des contre-performances de la monnaie nationale qui s'inscrivent en porte-à-faux avec l'intention du gouvernement de mener une politique économique, et par ricochet, financière, solide. Les restrictions imposées pour lutter contre la Covid-19 ont mis le dinar à rude épreuve. Mais la dégringolade de la monnaie est antérieure à la pandémie. Aujourd'hui, la situation évolue. L'Algérie a décidé, depuis le 1er juin, de rouvrir ses lignes aériennes.

Quel sera l'impact de cette mesure sur le taux de change ? Pour Brahim Guendouzi, professeur d'économie à l'Université de Tizi-Ouzou, le taux de change officiel *« continuera à subir les fluctuations actuelles, caractérisées également par une tendance baissière, influencées par l'Autorité monétaire dans le cadre d'un processus d'ajustement des cours de change de la monnaie nationale par rapport aux principales devises que sont le dollar et l'euro et ce, en rapport avec les déficits internes et externes qui reflètent la situation économique du pays »*. Selon lui, *« la conjoncture économique actuelle est favorable à une détérioration des cours de change que ce soit au niveau officiel ou sur le marché informel »*. Notons que l'avant-Projet de loi de finances complémentaire s'appuyait sur un cadre macroéconomique presque similaire à la Loi de finances 2021 en termes de maintien d'un prix de référence du pétrole à 40 dollars et un prix de marché de 45 dollars contre le taux de change moyen de 142,20 dinars pour un dollar, alors que le gouvernement prévoyait dans le Projet d'atteindre un taux de croissance d'environ 4,2%.

Le même document précise que *« le marché des changes s'est caractérisé en 2020 par une dépréciation du dinar par rapport au dollar de 5,9% et par rapport à l'euro de 7,7% »*. Relevant que la demande des devises sur les achats directs à l'étranger existe toujours, en dépit d'une baisse non négligeable, Souhil Meddah, expert financier, s'attend à ce que cette reprise *« entraîne de facto une demande des personnes sur les devises afin d'anticiper sur leurs besoins pour les quelques semaines ou mois futurs »*.

Une anticipation qui *« s'engagera sur les stocks actuels existants en plus de leurs affectations vers les achats directs à l'étranger »*. Corollaire ? L'expert voit venir *« très probablement »* une déstabilisation du cours de change à travers le volume des demandes accumulées face aux offres qui tarderont à venir de la part de la diaspora. Dans son analyse, M. Meddah s'attend également à ce que l'ouverture des frontières et des lignes aériennes engendre avec elle une *« légère stabilité »* du marché informel qui *« devrait revenir vers la fin de l'été à des niveaux acceptables et soutenables pour tous »*■

MONO® ELECTRIC

5 Ans GARANTIE

www.monoelectric.com

Tél: +213 23 350 062 / 244 Fax: +213 23 350 173 Mob: +213 698 63 38 77
Email: marketing@monoelectric.com Web: www.monoelectric.com

Normes internationales de comptabilité publique

Prochaine application en Algérie

Réforme. L'Algérie fera en sorte, à l'instar de plusieurs pays, d'appliquer les normes internationales de comptabilité dans le secteur public dénommées Ipsas (International public sector accounting standards), l'équivalent des IAS mais dans le secteur public, et si l'application des IAS est intervenue en 2010, il est prévu que l'application des Ipsas commence à partir de 2023.

Par A. A. BENALIA

Le secteur public aura connu en Algérie, de l'avis unanime de l'ensemble des observateurs, de graves dérives de gestion, particulièrement ces 20 dernières années. Une dérive qui a eu pour conséquence des milliards de dinars de dépenses sans grand intérêt, ni pour la population ni pour l'intérêt de l'Etat en matière de rentabilisation des dépenses, si ce n'est la réalisation des quelques grandes infrastructures les plus connues (autoroute Est-Ouest, Métro d'Alger, Tramway,…), mais avec leur lot de problèmes de sur-dépense et de qualité de réalisation.

Des milliards de dinars sont dépensés à tous les niveaux sans que la traçabilité nécessaire soit assurée, du fait que les dispositions légales en matière d'enregistrement comptable soient orientées vers les mouvements financiers plutôt que vers l'exhaustivité qu'enregistre l'ensemble des actes de gestion des institutions publiques à tous les niveaux, c'est-à-dire une orientation patrimoniale de l'enregistrement comptable des faits de la gestion publique.

Cela trouve son explication dans le fait que la comptabilité publique est régie, à ce jour, par la loi n°90-21 qui a pour objet de *« définir les dispositions générales d'exécution applicables aux budgets et opérations financières de l'Etat, du Conseil constitutionnel, de l'Assemblée populaire nationale, de la Cour des comptes, des budgets annexes, des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif »*. La loi détermine aussi les acteurs de ce système et les obligations et les responsabilités qui leur incombent, à savoir les ordonnateurs et les comptables publics. Ces dispositions portent également sur l'exécution et la réalisation des recettes et des dépenses publiques, des opérations de trésorerie et sur le système de leur comptabilisation.

Au titre de la traçabilité patrimoniale de la comptabilité publique, pour les besoins de la valorisation et du contrôle

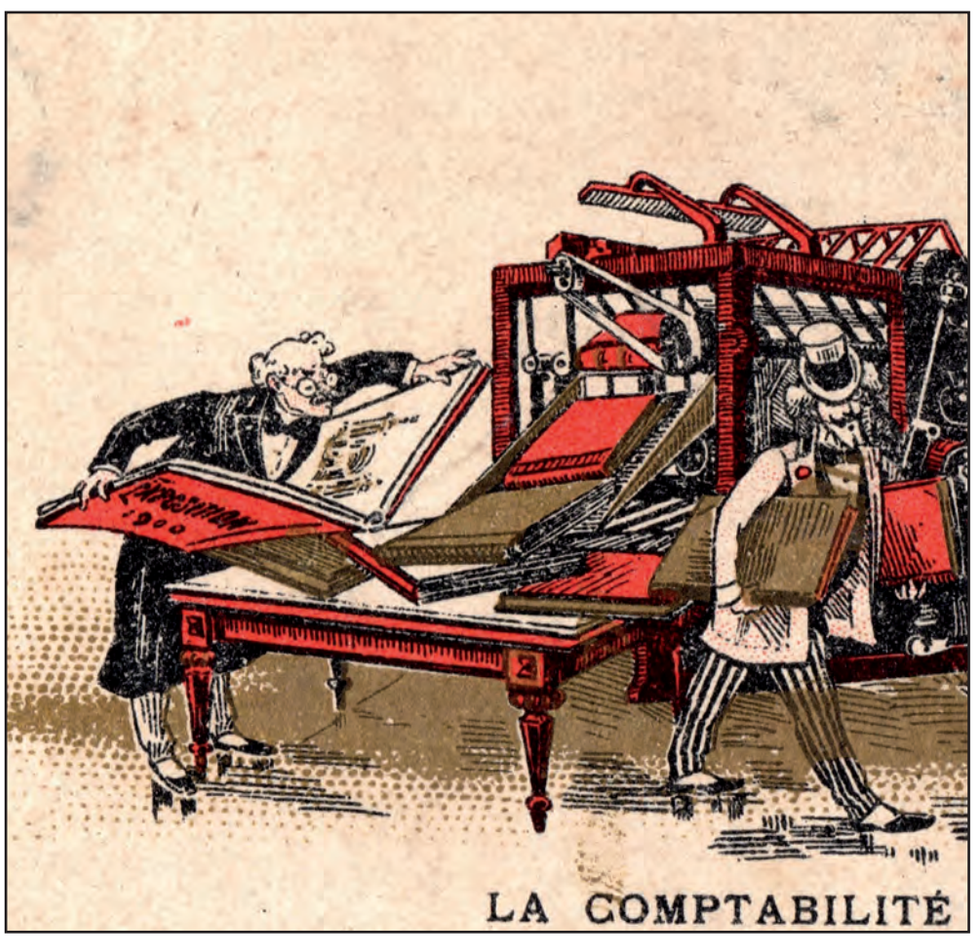

et de l'audit a posteriori, il est prévu que la réforme de la comptabilité publique intervienne en 2023. Cette année correspondra à la mise en place de la Loi organique de la loi de finances (LOLF), dont l'objectif principal est d'orienter la gestion publique vers les résultats et la recherche de l'efficacité. Sa mise en application aura un impact considérable sur le mode de gestion des établissements publics.

Il s'agira pour les établissements publics de changer de pratique pour l'introduction de la comptabilité financière, équivalente à celle des entreprises à caractère commercial. Au même titre, ces établissements seront tenus de produire des états financiers similaires à ceux des entreprises, mais dans une optique de traçabilité des actes de gestion.

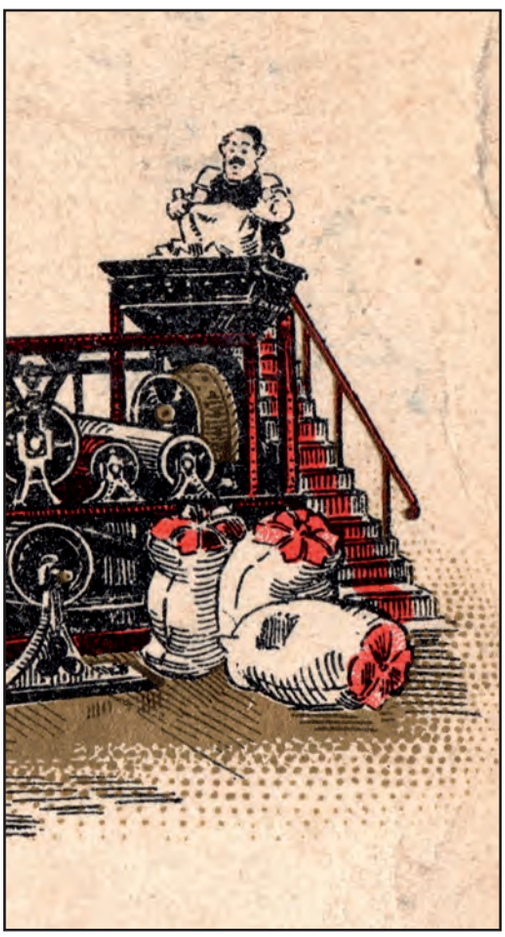

C'est ainsi que l'Algérie fera en sorte, à l'instar de plusieurs pays, d'appliquer les normes internationales de comptabilité dans le secteur public dénommées Ipsas (International public sector accounting standards), l'équivalent des IAS, mais dans le secteur public, et si l'application des IAS est intervenue en 2010, il est prévu que l'application des Ipsas commence à partir de 2023.

Le projet de document contenant la version algérienne de ses normes internationales est prêt, bien qu'aucune information n'ait filtré à propos de son contenu. Si la comptabilité publique est, aujourd'hui, une comptabilité de caisse qui retrace essentiellement les flux monétaires (en termes de recettes et de dépenses) pour une période donnée, la comptabilité patrimoniale, quant à elle, verra l'introduction d'autres éléments : immobilisations, stocks, créances, dettes… Ce changement permettra, dans une large mesure, de revoir les critères d'évaluation de la gestion publique, qui se limitent aujourd'hui aux dépenses seules. Cette comptabilité ne permet pas de connaître les coûts des prestations et des produits ; les dotations aux amortissements constatant la dépréciation des biens qui ne sont pas pris en charge le seront désormais. Il sera possible, entre autres, de mesurer les ressources économiques réellement consommées durant cette période.

Les dépenses en matière d'achats, qui seront enregistrées, feront apparaître la consommation au niveau de la comptabilité publique. C'est dire que la comptabilité générale fournit une représentation économique plus que le modèle budgétaire retraçant les recettes et les dépenses. Elle permet la production des trois états financiers : le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie :

- ***Le bilan*** mesure le patrimoine d'un organisme à un instant donné : à un instant (t) c'est l'image du patrimoine de l'organisme et des sources de financement de cet organisme ;
- ***Le compte de résultat*** mesure les performances (résultats) et les ressources consommées (charges) pendant la durée d'un exercice
- ***Le tableau de flux*** de trésorerie mesure et classe les flux financiers qui ont permis tout le mouvement de patrimoine et des comptes de gestion qui ont permis de réaliser les chiffres de l'exercice.

C'est dire que le secteur public va connaître une réforme sur deux plans au moins :

• celui de la traçabilité comptable, puisque le patrimoine public sera apparent à tous les niveaux de l'administration ;

• celui de la gestion publique, qui a bénéficié, jusqu'à maintenant, d'une amnistie en matière de contrôle.

L'application de ce nouveau référentiel fera l'objet, certainement, d'une large communication et de voies de mise en place. Le détail suffisant manque à cette nouveauté, puisque les instances concernées n'ont pas émis de communiqués dans le sens de la vulgarisation. Des plans de formations feront certainement partie du programme de mise en place, car le comptable public d'aujourd'hui dispose d'un champ limité d'opérations comptables à enregistrer contrairement à ce qui l'attend demain, à la suite de l'avènement de la comptabilité publique suivant les normes internationales régissant ce domaine. Dossier à suivre■

Libre-échange en Afrique

Transformer le mythe en réalité

Volonté. Des experts dans le domaine des échanges commerciaux internationaux croient dur comme fer que s'agissant particulièrement du continent noir, l'agriculture est assurément la clé du libre-échange en Afrique.

Le 1er janvier 2021, le libre-échange a officiellement commencé dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Six mois plus tard, des entreprises du continent sont devenues des exportateurs pionniers de produits utilisant les préférences de la Zlecaf, marquant ainsi une étape majeure dans la courte histoire du nouveau pacte commercial. L'espoir de voir le potentiel agricole de l'Afrique s'exprimer au grand jour est permis à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus et intensifiés. Toutefois, le succès attendu de la mise en œuvre de la Zlecaf dépend fortement de la réussite de l'intégration accrue des parties prenantes le long des chaînes de valeur agricoles, des agriculteurs aux transformateurs, des transporteurs aux détaillants, ainsi que de l'ensemble des mécanismes de fonctionnement de la zone, en particulier dans le secteur agricole.

Révolutionner le commerce inter-africain

Cependant, des experts dans le domaine des échanges commerciaux internationaux croient dur comme fer que s'agissant particulièrement du continent noir, l'agriculture est assurément la clé du libre-échange en Afrique. C'est l'avis-même du docteur en développement agricole et rural, Abebe Haile-Gabriel, également sous-directeur général et représentant régional pour l'Afrique Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture qui estime que l'Afrique dépend de ses exportations vers le reste du monde de produits agricoles de base pour générer les devises étrangères dont elle a tant besoin.

En revanche, le continent est un importateur net d'aliments de base tels que les céréales, les huiles végétales, les produits laitiers et la viande, a-t-il souligné. Dans ce même sillage, le spécialiste des questions de développement de l'économie agricole africaine indique que la part du commerce agricole intra-africain dans le total des échanges agricoles africains reste constamment inférieure à 20%, soit l'une des plus faibles de toutes les régions. Le commerce total entre les pays africains n'a représenté que 2% au cours de la période 2015-2017, contre 67% pour le commerce intra-régional entre les pays européens, 61% pour l'Asie et 47% pour les Amériques, selon l'organisation commerciale de l'Onu, la Cnuced.

La Zlecaf vise à changer cette situation. Elle a créé la plus grande zone de libre-échange au monde, représentant un marché de 1,2 milliard de consommateurs, et encourage les pays à supprimer la plupart des barrières tarifaires et non tarifaires afin d'améliorer la circulation des biens et des services entre les pays, stimulant ainsi la croissance économique.

Miser essentiellement sur le potentiel agricole

Il n'y a pas un autre choix viable que celui de miser sur la richesse de l'agriculture africaine puisque c'est dans ce secteur que les ambitions de la Zlecaf peuvent trouver le terrain le plus fertile, notamment en développant des chaînes de valeur régionales inclusives autour des produits de base prioritaires, sous l'impulsion d'un secteur privé dynamique et diversifié composé de petits exploitants, d'agriculteurs commerciaux, de transformateurs et de prestataires de services. Effectivement, le marché unique africain a le potentiel de créer un environnement commercial positif et plus compétitif pour l'agriculture, encourageant de nouveaux investissements et, en fin de compte, un secteur agricole moderne, dynamique, productif, inclusif, résilient et durable qui peut sortir des millions d'Africains de la pauvreté.

Le renforcement des capacités nationales de production alimentaire et des liens avec les marchés régionaux fournira aux pays une base solide pour stimuler le commerce régional. Les politiques et les programmes doivent encourager le secteur privé à injecter de nouveaux investissements, à ajouter de la valeur aux produits de base, à concurrencer les importations et à créer des emplois.

Priorité au développement des chaînes de valeur régionales

D'après Abebe Haile-Gabriel, de nombreuses communautés économiques régionales du continent ont déjà identifié des produits de base stratégiques à développer dans des chaînes de valeur régionales : l'Afrique de l'Est a donné la priorité au riz, aux haricots et aux produits laitiers, entre autres. L'Afrique de l'Ouest a donné la priorité au sorgho, au bétail, aux poissons et aux produits de l'aquaculture, entre autres.

Les priorités de l'Afrique australe sont le soja et l'arachide. Cette approche régionale a le potentiel d'absorber les petits exploitants agricoles, y compris les femmes et les jeunes et les micros, petites et moyennes entreprises, et de les connecter au secteur privé, plus large, qui domine les marchés des intrants et des produits. L'intégration accrue des parties prenantes le long des chaînes de valeur agricoles, des agriculteurs aux transformateurs, des transporteurs aux détaillants, est susceptible de créer des emplois durables et d'améliorer la productivité agricole à long terme et, en définitive, la sécurité alimentaire et la nutrition.

Tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

Il n'y a aucun doute, pour le sous-directeur général et représentant régional pour l'Afrique Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la réussite de la plus grande zone de libre-échange du monde repose sur les gouvernements et le secteur privé. Les pays et les entreprises sont confrontés à des obstacles majeurs, tels que l'incompatibilité des règles d'origine et des exigences en matière de sécurité alimentaire et d'étiquetage, et doivent surmonter la faiblesse des infrastructures telle que les télécommunications et les réseaux routiers, ainsi que le besoin d'informations de qualité sur les marchés. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union africaine ont récemment lancé un cadre visant à aider les pays à s'adapter au nouveau marché unique.

L'un des principaux objectifs du cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles est de soutenir les pays pour tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles, qui est l'un des sept engagements pris par les gouvernements africains dans le cadre de la déclaration de Malabo, adoptée en 2014. Pour passer de systèmes de production axés sur la subsistance à des systèmes plus axés sur le marché, efficaces, inclusifs, résilients et durables, il faut améliorer la productivité, les intrants, la mécanisation et la gestion post-récolte au niveau des exploitations, grâce aux investissements, à la technologie, à l'innovation et aux connaissances indigènes.

On estime que la libéralisation tarifaire pourrait générer des gains de bien-être, allant jusqu'à 16,1 milliards de dollars, et une croissance du commerce intra-africain de 33%. A plus long terme, le marché unique africain a le potentiel de créer un environnement commercial positif et plus compétitif pour l'agriculture, encourageant de nouveaux investissements et, en fin de compte, un secteur agricole moderne, dynamique, productif, inclusif, résilient et durable. Autrement dit, c'est un engagement plus économique que politique que doivent impérativement matérialiser sur le terrain les dirigeants africains■

A. B.

Interview de Mme Fatma Ben Rejeb, directrice exécutive de l'Organisation panafricaine des agriculteurs (Pafo) :

« Je plaide pour une agriculture africaine vibrante, prospère et durable »

La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) depuis le 1er janvier 2021 arrive à un moment opportun, tout en s'appuyant sur plusieurs politiques et stratégies continentales existantes. Compte tenu de l'importance des secteurs agricoles en Afrique et du rôle joué par les paysans et leurs organisations à travers le continent, il est nécessaire de prendre en considération certaines interventions stratégiques pour aller au-delà du statu quo dans la valorisation du potentiel des paysans africains et plus particulièrement dans le cadre de la Zlecaf.

Dans cet entretien, la directrice exécutive de l'Organisation panafricaine des agriculteurs (Pafo), Mme Fatma Ben Rejeb, déroule les grands axes de la politique de son Organisation qui vise les objectifs d'une agriculture africaine vibrante, prospère et durable qui assure la sécurité alimentaire et la souveraineté, y compris le développement socio-économique et culturel.

Interview réalisée par Karali Rabah

L'ACTUEL : L'Organisation panafricaine des agriculteurs (Pan-African Farmers' Organizations – Pafo) est une organisation continentale ayant une base de membres composée de Réseaux paysans régionaux. Aussi, elle est le porte-voix de plus de 80 millions de paysans africains, dont l'Union maghrébine et nord-africaine des agriculteurs (UMNAGRI). Du reste, quels sont les principaux objectifs de la création de la Pafo ?

Mme Fatma Ben Rejeb : La création de la Pafo en tant que plateforme continentale unique dans le monde est, au fait, l'aboutissement d'un long processus qui a démarré au moment où les pays africains, engagés dans les politiques de désengagement liées aux programmes d'ajustement structurel, se sont ouverts à la vie associative et se sont organisés pour prendre leur destin en main.

Les paysans sont, ainsi, impliqués, à travers des cadres de concertation nationaux, dans tous les débats relatifs aux questions stratégiques et politiques et donnent leur point de vue sur tout ce qui touche au secteur agricole. Mais c'est en réponse au processus de mondialisation et à la menace qui pesait sérieusement sur les productions agricoles du continent du fait des Accords de partenariat économique que ces organisations paysannes africaines ont senti la nécessité de se regrouper au niveau sous-régional pour mieux se positionner.

Ces réseaux sous-régionaux d'organisations paysannes de l'Afrique de l'Est (EAFF), de l'Afrique centrale (Propac), de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), de l'Afrique australe (Sacau) et de l'Afrique du Nord (Umnagri) travaillent ensemble sur des questions d'intérêt continental ayant un impact significatif sur l'agriculture africaine. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer le regroupement des cinq réseaux régionaux qui se sont réunis à Addis-Abeba en mai 2008 pour discuter, entre autres, de la création d'une plateforme qui unirait leurs efforts et harmoniserait leurs préoccupations. Ces concertations ont débouché sur un consensus matérialisé par l'Assemblée constituante de la Panafricain farmers' organizations (Pafo) à Lilongwe, Malawi, en octobre 2010.

Au-delà de sa mission, à savoir la représentation des intérêts des paysans africains et la promotion du développement de l'agriculture africaine, la Pafo a pour objectif de promouvoir et consolider la solidarité entre les paysans africains à travers les organisations régionales existantes ; d'assurer l'autonomisation économique et sociale des agriculteurs à travers la représentation et la défense de leurs intérêts à l'échelle continentale et internationale ; de participer au renforcement des capacités des organisations paysannes en Afrique, à travers la levée de fonds, le développement institutionnel, l'information et la communication, l'échange d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques agricoles. Mais encore, elle tend à renforcer des partenariats et des alliances pour soutenir les secteurs agricoles et le développement rural et à promouvoir et renforcer la participation des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires africains dans l'agriculture.

Comment la Pafo a accompagné les paysans africains par rapport à la situation exceptionnelle liée au coronavirus, notamment avec l'élaboration de la stratégie de communication ainsi que les actions menées pour les activités externes et internes de la Pafo ?

La Pafo et ses réseaux membres traitent avec assiduité les différents défis et impacts générés par la situation exceptionnelle liée au coronavirus pour les secteurs agricoles, ainsi que pour les familles paysannes sur le continent africain. D'ailleurs, dès le début de la pandémie, la Pafo a publié un communiqué pour rappeler qu'en dépit de la gravité de la situation, nos paysans, les soldats *« verts »* de nos Nations, sont en première ligne pour éviter les pénuries alimentaires et assurer la sécurité alimentaire en ce temps de crise. Cependant, il faut rappeler que la Pafo en tant que pla-

teforme continentale se focalise sur les questions de plaidoyer afin justement de porter haut et fort la voix des millions de paysans africains qu'elle représente.

Aussi, et afin d'évaluer l'impact de la Covid-19 sur les paysans en Afrique, assurer un meilleur suivi et élaborer des recommandations appropriées à la situation, la Pafo a consolidé les études menées par ses réseaux membres dans chacune des régions africaines. *« L'impact de la Covid-19 sur les paysans africains et les réponses proposées »* (https://bit.ly/3cgvhdX) englobe des recommandations à l'intention des gouvernements, des institutions africaines et des partenaires techniques et financiers afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des paysans africains.

La Pafo soutient ses membres dans leur plaidoyer pour la mise en œuvre de Fonds de relance spécifiques à l'agriculture pour faire face à l'impact de la Covid-19. Avec les restrictions des mouvements et la fermeture des frontières en pleines saisons de plantation, de récolte ou de préparation des terres agricoles, les paysans ont besoin d'un soutien financier pour soutenir leur trésorerie. Aussi, le renforcement des systèmes de soutien des organisations paysannes à leurs membres est impératif afin de seconder le soutien des gouvernements aux paysans africains.

Par ailleurs, la Pafo a aussi œuvré en faveur de la promotion de l'innovation et la numérisation dans l'agriculture étant donné que la nécessité de promouvoir l'utilisation des outils numériques dans l'agriculture n'a jamais été aussi urgente ou opportune que pendant la crise de la Covid-19.

Vous avez récemment déclaré à un confrère que l'agriculture africaine est prête depuis longtemps pour la zone de libre-échange continentale ; quelles sont vos recommandations concernant la Zlecaf et quel est le rôle que doivent jouer les agriculteurs dans cette zone de libre-échange ?
La Zlecaf arrive à un moment opportun, tout en s'appuyant sur plusieurs politiques et stratégies continentales existantes. Compte tenu de l'importance des secteurs agricoles en Afrique et du rôle joué par les paysans et leurs organisations à travers le continent, il est nécessaire de prendre en considération certaines interventions stratégiques pour aller au-delà du statu quo dans la valorisation du potentiel des paysans africains et plus particulièrement dans le cadre de la Zlecaf.

D'ailleurs, l'étude de la Pafo intitulée *« Positionnement des organisations paysannes africaines dans le contexte de la Zlecaf »* (***https://bit.ly/3rYPue9***), propose des interventions pour une participation effective des paysans et pour bénéficier des opportunités offertes par la Zlecaf. Les paysans en tant que l'un des premiers maillons des chaînes de valeur sont capables de subvenir aux besoins alimentaires du continent. Certaines organisations paysannes travaillent maintenant sur des stratégies de soutien de chaînes de valeur régionales.

La Pafo également collabore avec ses membres et ses partenaires pour renforcer des chaînes de valeurs continentales. Il n'en demeure pas moins que l'amélioration des infrastructures devra être prioritaire auprès des gouvernements et des acteurs du secteur privé. Il en est de même pour la valorisation et la transformation des produits agricoles locaux en termes de recherche, d'industrialisation, de packaging, de marketing, etc. L'Afrique demeure également un continent insécure pour le commerce transfrontalier d'un point de vue politique, sécuritaire mais aussi en termes de transactions financières à cause de réglementations obsolètes ou inadéquates, de la corruption, de la bureaucratie, etc. L'agriculture et les paysans africains sont prêts pour la Zlecaf, mais qu'en est-il des autres acteurs des chaînes de valeur et des décideurs politiques ?

La 4e Session des *« séries Innovations »*, organisée par l'Organisation panafricaine des paysans et le COLEACP, s'est tenue le 20 mai 2021. Cette session virtuelle s'est focalisée sur les *« systèmes alimentaires durables : le rôle clé des PME et des entreprises »* ; quels sont les résultats de ces travaux ?
La Pafo et le COLEACP ont lancé, en 2020, une série de sessions sur les innovations et les succès des organisations paysannes et des micro-petites et moyennes entreprises africaines ***(https://bit.ly/3cgPksN)***. Ces sessions de deux heures organisées tous les deux mois permettent de partager les meilleures pratiques des entrepreneurs et des paysans, en mettant l'accent sur les innovations en matière de méthodes de production, de développement des marchés, de solutions numériques, de technologies et d'économie circulaire.

Elles présentent également des points de vue sur la politique de soutien, la recherche, le financement et l'environnement d'investissement. Elles visent, entre autres, à faire connaître et utiliser davantage les innovations existantes, sous l'impulsion des organisations paysannes et des PME dans l'ensemble des chaînes de valeur ; à échanger les meilleures pratiques et les réussites entre les régions du continent et avec l'UE et de fournir des services de soutien

adaptés (formation, assistance technique, services de vulgarisation, accès au financement et études de cas documentées).

Il faut dire que depuis le lancement en novembre 2020, l'intérêt porté à cet événement ne cesse de s'accroître et d'attirer de plus en plus d'inscription et de participation. Après trois sessions consacrées respectivement à *« L'augmentation des opportunités de marché grâce à des produits à valeur ajoutée et de marque » ; « Cultiver localement : A la conquête des marchés locaux »* et *« La Zlecaf : opportunités pour les PME et les entreprises du secteur agroalimentaire »,* la quatrième session s'est focalisée sur *« Les systèmes alimentaires durables : le rôle clé des PME et des entreprises ».*

Une session qui a présenté des expériences étroitement liées au système alimentaire, notamment comment les micro-petites et moyennes entreprises (MPME) et les organisations paysannes africaines peuvent-elles faire la transition vers des pratiques durables et de quel soutien ont-elles besoin en fonction des obstacles auxquels elles sont confrontées. Quelles incitations peuvent être fournies aux petits exploitants et aux MPME pour qu'elles adoptent des pratiques durables ?...

D'autres questions ont été également soulevées telles que les principaux investissements et incitations des secteurs public et privé à même d'accélérer la transition vers des pratiques durables ainsi que comment concilier les investissements des MPME et des agriculteurs dans des systèmes alimentaires durables avec l'impératif de rentabilité économique et d'accès à de nouveaux marchés.

Le Conseil d'administration de la Pafo, tenu les 8 et 9 avril 2021 à Kigali, a validé le Plan stratégique (2021-2025) ; peut-on connaître les grands axes de cette feuille de route ?

La Stratégie quinquennale de la Pafo 2021-2025, qui a été élaborée d'une manière inclusive et participative, confirme le fondement du travail des organisations paysannes africaines afin de *« promouvoir l'agriculture en tant qu'entreprise et pilier du développement économique, social et culturel en Afrique ».*

Les paysans, aussi petits soient-ils, demeurent des entrepreneurs puisqu'ils sont les premiers investisseurs dans l'agriculture. Leurs investissements proviennent de leurs fonds propres, ils assurent leurs propres remboursements et leurs propres assurances.

De ce fait, la stratégie de la Pafo 2025 se base sur quatre grands piliers avec trois composantes transversales. Le Pilier I renferme le renforcement des capacités de la Pafo. Les piliers II et III mettent l'accent sur le renforcement des paysans en tant qu'entrepreneurs et à travers la gestion des connaissances. Le pilier IV se concentre sur l'influence des lois, politiques, programmes, mécanismes financiers... au profit de l'agriculture en tant qu'entreprise en Afrique. Ces quatre piliers devront être exécutés tout en tenant compte intégralement des trois composantes transversales des femmes et des jeunes agriculteurs, du changement climatique et de l'innovation.

La stratégie a été développée dans une vision de petites exploitations agricoles prospères, dynamiques et résilientes, qui contribuent au développement économique, social et culturel de l'Afrique et qui assurent la sécurité et la souveraineté alimentaire du continent■

Pari réussi dans la production de l'huile alimentaire

Une matière première bien de chez nous

Progrès. L'objectif de la feuille de route du ministère de l'Agriculture et du Développement rural à l'horizon 2024 n'est autre que de réduire la facture d'importation des huiles de table de -983 millions de dollars, d'une part, mais aussi faire en sorte que ce produit alimentaire essentiel ne manque plus à l'appel sur les étagères des commerces de l'alimentation générale, d'autre part.

Quand on veut on peut. C'est le cas de le dire s'agissant de la première campagne nationale de moisson-battage du colza 2020-2021 qui a été lancée d'une manière symbolique, le lundi 17 mai 2021, à partir de la wilaya d'El-Oued. Ainsi, pour cette première opération qui sera désormais inscrite en lettres d'or dans les annales du secteur agricole en Algérie, une superficie de plus de 3.000 hectares a été consacrée à cette culture oléagineuse, dont près de 1.000 ha ont été réservés à la production de la semence en vue d'assurer les besoins des futures campagnes.

L'année n°1 de la culture du colza a suscité un engouement particulier chez les agriculteurs, notamment les céréaliers qui l'ont introduite pour faire l'assolement avec les céréales et résorber ainsi la jachère et ce, à travers 29 wilayas.

Le fruit du labeur

L'objectif de la feuille de route du ministère de l'Agriculture et du Développement rural à l'horizon 2024 dans ce domaine n'est autre que de réduire la facture d'importation des huiles de table de -983 millions de dollars, d'une part, mais aussi faire en sorte que ce produit alimentaire essentiel ne manque plus à l'appel sur les étagères des commerces de l'alimentation générale, d'autre part. Cette première campagne du genre a connu une mobilisation accrue des

services du secteur qui ont assuré un accompagnement technique adéquat aux agriculteurs depuis les semis jusqu'aux moissons.

Le moins que l'on puisse dire est que les responsables du ministère de l'Agriculture et du Développement rural ont mis le paquet pour relever le défi et finalement les efforts ont payé. Toutes les conditions humaines et matérielles ont été mobilisées pour accueillir le fruit du labeur, dont des comités de pilotage tant au niveau central que local, le déploiement sur le terrain des moissonneuses-batteuses adaptées à la culture du colza, des points de collecte par wilaya ainsi que des moyens logistiques permettant le transfert de la production vers les unités de transformation. Afin de réussir cette *« première campagne dans l'histoire du secteur »*, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a donné des instructions pour accompagner techniquement les agriculteurs car le colza fait partie des cultures industrielles stratégiques (oléagineuses, sucrières, maïs) que compte développer l'Algérie dans les quatre prochaines années en vue de réduire ses importations, notamment en huiles alimentaires et en aliment de bétail (tourteaux de colza).

Culture du colza en Algérie : une option stratégique

Le directeur général de l'Institut technique des grandes cultures (ITGC), Mohamed El-Hadi Sakhri, surnommé Monsieur Colza, a révélé que le développement des cultures stratégiques, en plus du colza oléagineux (colza), s'inscrit dans le cadre de la vision de l'Algérie de promouvoir l'autosuffisance et de réduire la facture d'importation en ce qui concerne les huiles de table. Il a, en outre, expliqué que dans le cas où 400.000 hectares seraient alloués à la culture du colza, la facture d'importation serait réduite de 80%, soulignant que le ministère a hâte d'atteindre cet objectif entre 2020 et 2024. Dans ce contexte, il a souligné que l'Algérie importe bon an mal an quelque 600 millions de dollars d'huiles de table et 550 millions de dollars d'extraits de soja.

Le DG de l'ITGC a aussi fait savoir que les services du ministère de tutelle cherchent, dans le cadre de son programme établi concernant les cultures industrielles, à diversifier les cultures des plantes à graines oléagineuses végétales (huiles de table) au cours de la prochaine campagne agricole 2021-2022 où l'on s'attend à un emblavement entre 80.000 et 100.000 hectares. Par ailleurs, l'Algérie dispose d'une superficie de plus de 2,5 millions hectares susceptibles d'être consacrés à la culture du colza qui est une plante peu exigeante en eau et en sol, c'est pourquoi les techniciens recommandent de se diriger vers la récupération des terres incultes du fait que les longues racines du colza permettent de contribuer à une fertilisation naturelle du sol.

Un choix qui ne pouvait pas mieux tomber

Alors que les prix mondiaux des produits alimentaires progressent ces derniers mois à un rythme soutenu, l'Indice FAO des prix des produits alimentaires affiche sa plus forte hausse, le plus haut depuis septembre 2011, enregistrant une flambée des prix des huiles végétales durant le mois de mai. L'Indice FAO des prix des huiles végétales a grimpé de 7,8% en mai, principalement sous l'effet de la hausse des cours des huiles, à l'image de celle de colza. Ainsi, comme l'a si bien exprimé Djamel Belaïd, ingénieur agronome spécialisé en vulgarisation des techniques innovantes, *« réduire la facture d'importation de l'huile de table permettrait de se présenter sur le marché mondial avec plus de marge de négociation. L'expérience de l'Espagne en matière de développement du colza montre que dans ce pays, c'est l'effet de l'octroi d'une prime conséquente versée aux agriculteurs qui a permis un rapide développement des surfaces.*

Par ailleurs, c'est aux pouvoirs publics d'exiger des industriels du secteur des oléagineux d'apporter une aide technique, matérielle, voire financière, aux agriculteurs. A eux de mettre des équipes techniques de suivi des agriculteurs. Mais en échange, il s'agit d'obtenir des pouvoirs publics le droit à la collecte des récoltes de colza.

Le programme colza en Algérie est un bel exemple de progrès agronomique et montre la capacité de notre agriculture à innover. Il traduit également l'émergence d'agriculteurs prêts à bousculer les habitudes des services agricoles. En ce sens, on ne peut qu'espérer l'ouverture d'autres fronts et ce, pour le plus grand bien de l'économie nationale »■

K. R.

Augmentation exponentielle des forages d'eau

L'or bleu en danger

Crise. L'Algérie, à l'instar de nombreux pays de la région, s'est retrouvée ces dernières années devant le fait accompli face à une crise d'eau insoutenable, malgré tous les efforts qui ont été déployés dans le domaine de la sécurisation de la ressource eau.

Même si officiellement, les pouvoirs publics ne reconnaissent pas l'état de sécheresse, soit météorologique ou agricole, il n'en demeure pas moins que cela fait maintenant plus de 20 ans que l'Algérie est confrontée à une période prolongée d'un taux de précipitations en dessous de la moyenne. Cette situation très contraignante pour tout le monde s'est amplifiée davantage avec la crise climatique à partir de l'année 2020, du fait qu'il a été enregistré un déficit qui a dépassé les 40% en matière de pluviométrie. Actuellement, tout porte à croire qu'en matière d'approvisionnement en eau potable de la population, les choses vont se gâter davantage, du moment que nous ne sommes qu'au début d'une saison estivale synonyme d'absence totale de pluie.

Risque de tarissement de la ressource

C'est devenu comme un leitmotiv, dès qu'on évoque le mot sécheresse, le coupable est vite désigné et qui n'est autre que le changement climatique ; une problématique qui taraude l'esprit des gouvernants et des scientifiques du monde entier. En fait, l'Algérie, à l'instar de nombreux pays de la région, s'est retrouvée ces dernières années devant le fait accompli face à une crise d'eau insoutenable, malgré tous les efforts qui ont été déployés dans le domaine de la sécurisation de la ressource eau.

En avril dernier, le ministre des Ressources en eau a reconnu que l'Algérie a enregistré un déficit en pluviométrie compris entre 20 et 30% sur les trois dernières années. Plus précis, le ministre a expliqué que pour la période de septembre à avril 2021, il a été comptabilisé pour la région Ouest 225 millimètres (mm) de précipitations, soit -28% comparativement à la moyenne des vingt dernières années, tandis que le Centre-ouest a enregistré 212 mm (-42%) et 375 mm pour la région Centre-est (-26%). Concernant le taux de remplissage des barrages, le ministre a indiqué que pour l'Ouest, ce taux est de 28%, 21% pour le Centre, 28% pour le Cheliff et 67% pour l'Est, soit un taux de remplissage national autour de 44%, *« ce*

nous amène à revoir notre stratégie en matière d'organisation de la ressource ». Aussi, on assiste ces derniers temps à une course contre la montre de la part des décideurs, du coup, de ce côté-là, on ne ménage aucun effort pour maîtriser cette situation de crise d'eau. Parmi les solutions préconisées dans ce cadre figure une démarche qui consiste à lever le gel sur les décisions d'octroi d'autorisation de forage de nouveaux puits destinés à l'irrigation des terres agricoles. Ainsi, c'est en application des instructions de la chefferie du gouvernement que les wilayas du pays ont décidé de délivrer des autorisations de forage de puits aux agriculteurs. Faute de statistiques officielles relatives à la réalisation des forages à cet effet, vraisemblablement, ils sont nombreux, voire très nombreux.

En revanche, le risque qui peut se poser à l'avenir suite à cette augmentation exponentielle du nombre de forages est certainement un tarissement de la ressource eau. Une surexploitation non maîtrisée des eaux souterraines entraînera, à coup sûr, un dépassement du taux de renouvellement de la ressource puisque nous sommes en période caractérisée par une pluviométrie parcimonieuse. Parallèlement au secteur agricole, le ministère des Ressources en eau a fait état de la réception en 2020 de 1.340 projets d'alimentation en eau potable des zones d'ombre grâce, en partie, aux opérations de réalisation de forages.

Une charte de l'eau pour une ressource durable

L'Algérie est soumise à des conditions hydro-climatiques *« défavorables »*, caractérisées par des précipitations irrégulières avec une forte variabilité saisonnière et interannuelle des écoulements, d'où la nécessité de tirer les leçons de ce constat global

sur les ressources en eau de notre pays. Pour affronter d'une manière objective les impacts du déficit hydrologique qui va perdurer, les responsables nationaux des ressources en eau ont initié un projet de charte de l'eau, étant donné que notre pays est classé parmi les pays pauvres en eau. Le document, élaboré par le ministère des Ressources en eau, insiste ainsi sur l'urgence de mettre en œuvre des mesures d'adaptation de court, moyen et long termes pour éviter une situation de crise hydrique.

S'agissant du potentiel actuel du pays en eaux renouvelables (superficielles et souterraines), le document a indiqué qu'elles sont évaluées à 18,2 milliards de m^3/an, ajoutant qu'en 2020, les ressources mobilisées pour tous les usages ont atteint 11,41 milliards de m^3, soit 86% des potentialités. Selon la même source, les ressources en eau sont soumises à plusieurs contraintes à l'origine d'importantes déperditions des ressources, dont la surexploitation des eaux souterraines, les pertes dans les réseaux d'eau potable, la pollution des ressources et l'impact du changement climatique.

Ce projet de charte sur les économies d'eau, élaboré en incluant les propositions des départements ministériels, administrations, associations et médias, a pour but ultime de mettre en garde contre le gaspillage de l'eau et de démontrer comment l'économiser. Il se veut *« une première réponse globale et cohérente à une problématique récurrente qui, si elle est loin d'être nouvelle, revêt à présent un caractère d'extrême urgence pour lutter contre la déperdition et la dilapidation de l'eau »*. La charte appelle dans son ensemble à *« une mobilisation collective »* de tous les acteurs et utilisateurs de l'eau autour d'engagements en faveur de l'économie et de la préservation de cette ressource vitale. Elle propose un ensemble d'objectifs à l'adhésion de tous les acteurs concernés par les ressources en eau afin qu'ils puissent les intégrer dans leurs programmes respectifs.

« Ces objectifs consistent à réduire les consommations en eau, éviter autant que possible la pollution des eaux, utiliser une eau de qualité appropriée à l'usage, récupérer les eaux de pluie et utiliser les eaux épurées », a souligné la même source. Il est aussi impératif de mener des campagnes d'information et de sensibilisation par une prise de conscience collective et individuelle des enjeux vitaux de la préservation de l'or bleu■

A. B.

Energies renouvelables

Une bataille de titans

Concurrence. Total Energies, nouvelle appellation du groupe, compte y aller à pas résolus, avec l'ambition de parvenir en 2030 à un mix de production de 35% de pétrole et biocarburants, 50% de gaz et gaz verts et 15% d'électrons verts.

L'un après l'autre, à coup d'arguments qui ne se ressemblent pas forcément, les majors de l'industrie énergétique entérinent leur virage vers d'autres énergies que le pétrole. Les énergies renouvelables, telles que le solaire et l'éolien, se développent un peu partout dans le monde pour représenter 10% de la production mondiale d'énergie, contre 1,5% en 2000. Les grands projets solaires ou éoliens sont de plus en plus rentables. Ainsi, Total Energies, nouvelle appellation du groupe, compte y aller à pas résolus, avec l'ambition de parvenir en 2030 à un mix de production de 35% de pétrole et biocarburants, 50% de gaz et gaz verts et 15% d'électrons verts.

Son P.-dg, Patrick Pouyanné, annonce qu'en dix-huit mois, *« nous avons construit un portefeuille de 35 gigawatts de projets renouvelables à horizon 2035, contre 7 GW début 2020, et nous tiendrons l'objectif de 100 GW en 2030. Nous serons alors l'un des cinq plus grands producteurs d'énergies renouvelables du monde »*. Pour sa part, le producteur d'énergies renouvelables Neoen lance un programme d'investissements de 5,3 milliards d'euros sur la période 2021-2025 afin d'atteindre 10 gigawatts de capacités en opération ou en construction fin 2025. *« La majorité de ce programme sera financée grâce à notre capacité à lever de la dette projets auprès des établissements financiers ainsi qu'aux flux de trésorerie générés par nos centrales dans le monde. »*

Le premier responsable de la société précise que *« notre ambition est d'accélérer notre croissance. Nous voulons passer de 1 gigawatt de projets gagnés chaque année en 2019 et 2020 à un rythme de 2 gigawatts par an à compter de 2025. Et nous n'envisageons pas de baisse de notre rythme de croissance par la suite »*. Cette tendance d'accélérer la cadence pour gagner cette bataille des EnR n'est pas née ex-nihilo. De plus en plus pressées par leurs actionnaires sur les questions climatiques et forcées de diversifier leurs activités face à l'incertitude qui plane sur la demande et les prix de l'or noir, les grandes compagnies pétrolières multiplient les investissements dans le solaire et l'éolien. Et la crise sanitaire agit comme un accélérateur. Aussi, les résultats de 2020 des 5 principales majors font état de pertes cumulées -pour l'Or noir- de plus de 60 milliards €, alors qu'en 2019, elles affichaient des gains cumulés dépassant les 40 milliards €.

Aujourd'hui, face à l'envolée boursière des énergies renouvelables, Eni et Repsol envisagent tous deux de mettre en Bourse leurs filiales d'énergies éolienne et solaire, afin de bénéficier d'une meilleure valorisation de la part de leurs actionnaires■

H. M.

zakrea.net

conception de sites
conception graphique
hébergement de sites
rédaction de contenu
applications mobiles

VOTRE SITE WEB SUR UN PLATEAU !

WEB & GRAPHIC DESIGN

CONTACTEZ-NOUS POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Cité Allaoua, Seddouk Centre - Bejaïa, Algérie
+213 (0)5 52 805 405 / +213 (0)5 42 951 522
contact@zakrea.net / marimel.rabiai@gmail.com

www.zakrea.net

zakrea.net
marimel.rbi
zakrea
+213 552 805 405

L'orpaillage clandestin

Un phénomène qui bat son plein

Fléau. La presse nationale a souvent fait état de bilans d'opérations menées par des détachements de l'Armée nationale populaire suite au démantèlement de réseaux d'orpailleurs clandestins à travers plusieurs contrées du pays, notamment à Tamanrasset, Aïn-Guezzam, Bordj Badji-Mokhtar et Djanet, pour ne citer que celles-ci.

Manifestement, l'orpaillage clandestin en Algérie a pris de l'ampleur ces dernières années, au point où il est devenu un véritable casse-tête pour les pouvoirs publics civils et sécuritaires. Cependant, faute de chiffres, du moins officieux, les pertes et dommages causés à l'économie nationale demeurent inconnus même si l'Algérie n'est pas considérée au niveau international comme une grande nation aurifère. N'empêche que des analystes estiment que le phénomène du pillage de l'or dans notre pays a un lien très fort avec le cours mondial de l'or qui est souvent condamné à la hausse.

L'ANP veille au grain

La presse nationale a souvent fait état de bilans d'opérations menées par des détachements de l'Armée nationale populaire suite au démantèlement de réseaux d'orpailleurs clandestins à travers plusieurs contrées du pays, notamment à Tamanrasset, Aïn-Guezzam, Bordj Badji-Mokhtar et Djanet, pour ne citer que celles-ci. Aussi, cela confirme le désir accru de pillage des ressources aurifères par des réseaux d'orpailleurs étrangers.

Un manque à gagner non négligeable qui pose à la fois la question de la protection des richesses naturelles mais aussi celle de l'exploitation des mines d'or qui restent sous-exploitées malgré une nouvelle politique qui constitue à intégrer des coopératives de jeunes orpailleurs sous l'impulsion du ministère de l'Energie et des Mines.

Souvent, le ministère de la Défense nationale rend publics des communiqués expliquant le mode opératoire des troupes d'intervention sur le terrain par des relatifs liés à l'identité (nationalité) des individus appréhendés, au type des matériels saisis, donc utilisés dans l'extraction du minerai, à l'exemple des groupes électrogènes, des marteaux piqueurs, des détecteurs de métaux, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que des sacs de mélange d'or brut et de pierres.

Une véritable logistique de terrain pour piller le précieux minerai sur les vastes étendues que les forces de sécurité s'efforcent au quotidien de protéger des incursions de ressortissants des pays frontaliers du Grand Sud.

Des bandes bien organisées

Au niveau international, d'après un rapport de l'OCDE, hormis le fait que l'orpaillage occasionne d'énormes pertes pour les pays où il se développe du fait de la contrebande, l'activité est un nid à problèmes. *« Les risques de corruption, fausses déclarations, blanchiment d'argent et non-paiement des taxes, ainsi que le développement de pratiques contraires aux droits humains, comme le travail des enfants, la prostitution et les violences sexuelles, ainsi que le travail forcé figurent parmi les vulnérabilités observées dans le secteur. »*

S'agissant de notre pays, la traque dans l'immensité du désert n'est pas aisée malgré les moyens sophistiqués aériens et autres dispositifs technologiques de pointe qu'utilise l'ANP pour maîtriser les orpailleurs clandestins. Mais l'enjeu est de taille. Si aucun chiffre n'a été communiqué sur les estimations financières correspondant au pillage qui porte atteinte à notre économie nationale, les autorités algériennes n'ignorent pas que derrière ces artisans-voleurs se cachent des milieux d'affaires capables de traiter la pierre brute impure pour la transformer et en tirer de l'or de grande valeur.

En 2019, des ressortissants tchadiens révélaient aux services de sécurité à Tamanrasset que des commanditaires algériens les avaient recrutés et *« avaient écoulé la marchandise au Ghana, au Togo et au Gabon ».* Les services de renseignements algériens surveillent ces réseaux internationaux forts de la complicité de nationaux mafieux■

K. R.

التأمين الشامل

CAAT

UNE TOTALE ASSURANCE

La meilleure protection de vos biens et de votre activité

52, Avenue des frères Bouadou Bir Mourad Rais Alger

Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84

www.caat.dz

Crise dans le secteur du BTPH

Les professionnels aspirent à des jours meilleurs

Relance. Selon l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA), plus de 4.000 entreprises activant dans le secteur du bâtiment (BTPH) ont mis la clé sous le paillasson en 2020 en raison de la situation économique du pays, aggravée par la crise sanitaire due à la Covid-19.

Le secteur de la construction a été fortement impacté par les mesures de confinement sanitaire imposées par le coronavirus. A partir de juin 2020, le gouvernement a été sensible aux revendications des professionnels du secteur et leur a permis de reprendre leur activité afin de tenir leurs engagements par rapport à leurs employés et au marché algérien. Aussi, les professionnels lancent un appel au gouvernement pour soutenir le secteur du BTPH. Ce qui les préoccupe actuellement, c'est la relance de l'habitat social et promotionnel.

Le logement promotionnel a continué à fonctionner durant la crise sanitaire, c'est d'ailleurs ce qui leur a permis de rester en vie, mais il faut que le gouvernement relance les grands projets de logements initiés en 2018 et 2019. Selon le président de l'Association des céramistes algériens, il faut que le gouvernement relance le bâtiment car, comme le dit si bien l'adage, quand le bâtiment va, tout va.

Pour rappel, et selon l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA), plus de 4.000 entreprises activant dans le secteur du bâtiment (BTPH) ont mis la clé sous le paillasson en 2020 en raison de la situation économique du pays, aggravée par la crise sanitaire due à la Covid-19.

L'AGEA a expliqué qu'en plus de l'impact du coronavirus, *« beaucoup d'entreprises n'arrivent pas à recouvrer leurs créances, elles n'ont pas de projets et sont dépourvues de l'accompagnement des banques »*.

De son côté, le DG du logement au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Anis Bendaoud, a déclaré que *« la pandémie a causé certains retards au départ certes, mais les choses commencent à reprendre, et l'Etat entend maintenir l'avancement des programmes annoncés »*, en précisant qu'actuellement, il y a le programme de 974.000 logements en cours, tous types confondus, dont 648.000 sont en cours de réalisation et 325.000 unités en cours de lancement. Il s'agit principalement du programme location-vente (AADL).

Les entrepreneurs algériens sollicités par la Libye

L'autre opportunité qui pourrait donner un autre souffle au secteur du BTPH c'est la récente invitation libyenne aux entrepreneurs algériens des secteurs public et privé à contribuer à la reconstruction des villes libyennes ayant pâti de la crise dans ce pays, en participant à la réalisation de projets de logements, plaidant en faveur de l'intensification des échanges commerciaux et des investissements entre les deux pays, selon l'APS.

Les entrepreneurs et les investisseurs algériens qui contribueront au parachèvement des programmes de logements, à l'arrêt depuis 2011 en raison de la crise en Libye, bénéficieront d'importantes facilités, notamment en matière fiscale, ont assuré les membres de la délégation libyenne.

Il faut dire que la filière BTPH constitue un des onze axes importants du *« plan de relance pour une économie nouvelle »*. Les secteurs clé de la construction sont ainsi au centre du programme gouvernemental qui vise à asseoir les jalons d'un nouveau modèle de développement basé sur la diversification économique et devant se traduire en actions concrètes, permettant à l'économie nationale de se libérer de sa dépendance aux hydrocarbures. Par ailleurs, le gouvernement mise sur le rôle majeur du secteur du Bâtiment dans la concrétisation de cette vision en vue de la relance du développement économique■

A. F.

EmploiPartner.com

ENTREZ DANS LA
NOUVELLE ÈRE DU **RECRUTEMENT**

Redressement du tourisme mondial

Une équation truffée de variables

Expectative. La France semble prête à dérouler le tapis rouge pour attirer les voyageurs. Une campagne est lancée pour relancer son industrie touristique. Objectif : retrouver sa position de leader mondial en termes de fréquentation.

Après la pluie, le beau temps ? Un ciel relativement bleu se dégage pour le tourisme mondial, mais de denses nuages persistent toujours. La pandémie a été fatale pour le secteur. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 1.300 milliards de dollars de pertes en 2020 sous l'effet des restrictions de déplacements. Soit, comme le précise l'OMT, *« plus de 11 fois la perte enregistrée pendant la crise économique mondiale de 2009 »,* et une *« chute de 74% des arrivées de touristes dans le monde par rapport à 2019 »*. Pour ce secteur représentant 10% du PIB mondial, la reprise est impérative. L'OMT entrevoit deux scénarios pour le second semestre de 2021.

Le premier compte sur une reprise en juillet avec une augmentation de l'ordre de 66% des arrivées internationales pour l'année 2021 par rapport aux bas niveaux historiques de 2020. Même avec cette reprise, le niveau des arrivées sera 55% inférieur à celui de 2019. Le second scénario, lui, prévoit une reprise en septembre, apportant une augmentation de 22% des arrivées par rapport à l'année dernière. Le taux des arrivées sera dans ce cas de figure inférieur de 67% par rapport à la même période en 2019. Côté pays, chacun *« aiguise »* ses arguments et aspire à ce que la reprise soit la sienne. Des exemples en veux-tu en voilà. La France semble prête à dérouler le tapis rouge pour attirer les voyageurs. Une campagne est lancée pour relancer son industrie touristique. Objectif : retrouver sa position de leader mondial en termes de fréquentation. Pour ce faire, Paris mise sur ses voisins pour renouer avec les bénéfices.

Une campagne européenne à destination de 10 pays, dont le Royaume-Uni, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, ou encore la Suède. Notons qu'avec la crise sanitaire, les recettes touristiques ont été divisées par deux en 2020. De son côté, l'Allemagne, après une année 2020 difficile marquée par une perte de 161 milliards d'euros de PIB touristique et 44.000 emplois, vise à accueillir plus de touristes cette année. Quant au continent africain, l'industrie du tourisme s'efforce de sortir de la crise, avec à la clé l'élaboration de nouvelles politiques et mesures pour restaurer la confiance des touristes étrangers et stimuler la reprise du secteur. Dans l'édition 2021 de ses Perspectives économiques en Afrique, la Banque africaine de développement (BAD) prédit que la pandémie devrait entraîner une contraction globale du PIB continental de 2,1% en 2020, voire de plus de 11,5% de celui des pays dépendants en grande partie du tourisme tels que l'île Maurice et les Seychelles.

Pour l'Afrique, une meilleure reprise est indispensable. Avec un taux de chômage le plus élevé du monde selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le tourisme reste l'épine dorsale de l'économie et une importante source d'emplois. D'après l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), plus de 70 millions de touristes étrangers ont visité l'Afrique en 2019, générant 39 milliards de dollars de revenus. Aujourd'hui, campagnes et engagements se multiplient. Mais, c'est très tôt de parler d'une réelle reprise. Wait and see…

H. Merzouk

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue *L'ACTUEL* pour 11 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** **(dont 900 DA frais d'envoi)** ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter : ..... e-mail : .....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Date : .....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :

☐ par chèque bancaire à l'ordre de : LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES

☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - Alger
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
e-mail : redac@actuel-dz.com

Salon Impex 2021

L'Algérie n'a d'autre choix que de s'imposer économiquement en Afrique

Partenariat. Pour commercer avec l'Afrique, l'Algérie a mis les petits plats dans les grands lors de la première édition du Salon Impex 2021. Désormais, l'objectif et la rhétorique employée ne souffrent d'aucune ambiguïté : ne plus céder du terrain face aux pays concurrents !

Le continent africain est appelé à devenir l'un des plus habités à l'horizon 2050, si ce n'est le plus peuplé au monde, avec des perspectives de croissance démographique annonçant, selon les Nations unies, plus de la moitié de la croissance démographique dans le monde. La population d'Afrique subsaharienne, par exemple, devrait doubler durant les 25 prochaines années. Ce constat amène d'emblée les Etats et les puissances économiques mondiales à s'interroger sur le rôle qu'ils joueront économiquement dans ce continent. Si des pays comme la Chine, les Etats-Unis, la France ou même le Maroc se sont déjà positionnés dans cette bataille, l'Algérie est loin d'avoir dit son dernier mot et ne cache plus ses ambitions de domination territoriale et continentale en Afrique.

Mais pour cela, il faudra combler les retards systémiques enregistrés dans plusieurs secteurs, accumulés durant plus de 30 années de statu quo économique.

C'est dans cette optique que l'idée du Salon international import-export interafricains Impex est née. La première édition de ce rendez-vous économique avec l'Afrique s'est tenue au CIC Alger du 25 au 27 mai dernier, sous le signe du partenariat. L'événement a drainé plus de 150 exposants et a connu la participation de 14 pays africains. Objectif affiché : identifier rapidement les opportunités offertes en matière d'échanges et permettre aux opérateurs nationaux de les exploiter efficacement. Le Salon a été inauguré par le secrétaire général du ministère du Commerce, Redouane Alili, en présence d'une délégation diplomatique représentant les pays participants.

En ligne de mire, la mise en œuvre des dispositions de la Zlecaf

Conscient de son potentiel et soucieux de le concrétiser en projets d'investissements dans de nombreux secteurs, le continent africain s'est doté récemment d'un important instrument de promotion des échanges commerciaux interafricains, avec la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Adhérant pleinement à cette vision *« libérale »*, l'Algérie veut prendre le taureau par les cornes, notamment vis-à-vis de ses voisins de la région subsaharienne, avec qui elle veut tisser des liens solides et durables. Cette stratégie découle de la volonté de trouver des alternatives à l'économie rentière, via la promotion des exportations hors-hydrocarbures, dont l'objectif premier a été fixé à 5 milliards de dollars durant les deux prochaines années. Car au bout du compte, il en va de la viabilité du modèle économique voulu et tracé par les pouvoirs publics pour l'Algérie nouvelle, à travers la relance de la production nationale tous azimuts, tout en permettant aux futurs entreprises algériennes et opérateurs existants d'*« envahir »* les marchés africains, après les avoir dotés d'assez de moyens favorisant leur compétitivité auprès des pays concurrents.

S'exprimant à ce sujet, M. Allili a affirmé que la Zone de libre-échange continentale va transformer l'Afrique, invitant les entreprises algériennes à saisir cette *« véritable opportunité »* pour développer des échanges commerciaux avec les pays africains et à profiter des facilitations accordées en matière de taxes douanières. *« Les produits algériens se doivent d'être disponibles en Afrique, cela est inéluctable, car la Zlecaf permet une franchise totale et une exonération des droits de douanes sauf dans certains segments soumis aux politiques de protectionnisme encore défendues par certains pays »*, a affirmé le secrétaire général du ministère de l'Industrie. *« Pour arriver à une intégration africaine, il faut tout d'abord que la matière première soit transformée et commercialisée en Afrique avant d'être exportée »*, a-t-il plaidé. A ce propos, le directeur général du commerce extérieur au ministère du Commerce, M. Bouchlaghem, a rappelé que l'objectif de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) vise l'instauration d'une union douanière et la mise en place d'un tarif douanier africain commun et ce, comme étape indispensable pour la réalisation de l'intégration africaine.

« Le marché africain représente une population de plus d'un milliard et demi d'habitants (54 Etats) et dispose d'un Produit intérieur brut (PIB) combiné de plus de 3.000 milliards de dollars », a-t-il insisté.

Le port Centre El-Hamdania et la Transsaharienne comme locomotives

Sur le plan stratégique, l'Algérie donne la priorité à la logistique à travers la mise en œuvre de deux projets d'envergure que sont le port Centre El-Hamdania et la route Transsaharienne Alger-Lagos. Deux arguments majeurs qui permettront au pays de se positionner comme leader sur certaines industries d'avenir, en favorisant le concept de la colocalisation, cher aux économistes de la région euro-méditerranéenne. D'autre part, quoi de mieux que de négocier des projets qui s'inscrivent dans une logique d'échanges globalisés, eux- mêmes soumis à un contexte de rapport de force qui penche en faveur de la Chine via sa fameuse Route de la Soie.

En maîtrisant la logistique grâce à ses infrastructures futures, l'Algérie s'annonce déjà comme l'un des partenaires incontournables pour les entreprises européennes désireuses de prendre d'assaut les marchés africains. Rappelons que l'Algérie a investi quelque 2,6 milliards de dollars pour la réalisation de cette route qui fend le continent africain jusqu'à la ville nigériane de Lagos.

Le ministre des Travaux publics et du Transport, Kamel Nasri, a annoncé dernièrement que ce mégaprojet aura pour objectif principal d'accélérer et de promouvoir le commerce entre l'Afrique et l'Europe, via la connexion directe avec le port de Djen Djen (Jijel), à travers l'autoroute Est-Ouest■

B. K.

Laura Kediha

Une ambition au-delà de la simple organisation de voyages

Fondatrice des Déserteurs, une agence de voyages qui propose des treks d'aventure dans le Sahara algérien, Laura Kediha continue le combat d'une femme entrepreneure pour s'imposer dans le domaine touristique en Algérie.

Laura Kediha est une Franco-algérienne originaire du Havre, en Normandie. Après le bac, sa grande ambition était de découvrir le monde. Avant cela, elle s'est retrouvée en classe préparatoire puis en école de commerce à Toulouse. Ensuite, elle a tâtonné avec des petits boulots qui lui convenaient moyennement, mais qui lui ont beaucoup appris. Puis elle a pris une année pour réaliser son rêve de tour du monde et réfléchir à ce qu'elle voulait faire. Et la voilà aujourd'hui épanouie et heureuse de créer une agence de voyages en adéquation totale avec ses valeurs !

Les Déserteurs est une agence de voyages qui lui fait vivre actuellement une expérience complètement insolite : un trek dans la peau d'un nomade dans le désert. Ces treks se font en petits groupes accompagnés par des Touareg (la population locale). On part à l'aventure, marcher et dormir à la belle étoile ; un bon moyen pour sortir de sa zone de confort.

Le but c'est aussi de faire découvrir la culture touareg et de promouvoir une forme de voyage où l'on prend son temps et on utilise peu de ressources. Pour l'instant, Laura Kediha organise ces treks dans le Sahara algérien, mais elle souhaite, dès que possible, s'ouvrir à d'autres déserts et d'autres cultures. L'idée lui est venue en 2018, au cours d'un voyage en Algérie, sac à dos. Elle cherchait à découvrir un peu plus ses origines.

« L'authenticité, l'aventure, le partage et la bienveillance sont mes maîtres-mots ! Ce sont des valeurs très importantes à mes yeux qui me guident dans mes décisions. D'ailleurs, c'est pour cela que je ne travaille qu'avec des guides locaux », déclare-t-elle.

Pour ce qui est des Déserteurs, son ambition va au-delà de la simple organisation de voyages, c'est une nouvelle manière de voyager qui respecte l'homme, les animaux et la nature qu'elle souhaite proposer■

Fatiha A.

Art & Science of Amazing Protection

L'ACTUEL 223 / Juin 2021 - Anep n° 2116010170

www.mobilis.dz

موبيليس
mobilis